

Edité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)

7, rue Guy Môquet Bt N BP8 94801 VILLEJUIF - Téléphone 01 49 58 35 85 - Fax : 01 49 58 35 33

Mél : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Web : <http://www.sntrs.net>

ISSN 0 180-5398-CP 0904S05392-Directeur de la publication : Jean Omnès - Imprimé par AJC BP4 91750 CHAMPCEUIL - Périodicité : mensuelle - Prix : 2,50€

Où s'arrêtera la dérive de la recherche française ?

La seule réponse à cette question sera fournie par la mobilisation des personnels de la recherche publique toutes catégories confondues !

Notre expérience collective a déjà montré qu'il avait été possible de repousser les mesures d'annulation budgétaire.

Cependant, les problèmes de crédits sont loin d'être réglés, en témoignent les 170 M€ de subvention 2002 que le ministère du budget n'a toujours pas versés au CNRS. L'avenir de nos emplois va se poser à court terme, n'évoque-t-on pas dans les couloirs des EPST la possibilité d'une année blanche pour l'emploi en 2004 ?

Mais dans sa fureur destructrice le gouvernement nous prépare à coup sûr d'autres mauvaises surprises. Qu'on en juge : en ce moment se profile une possible détitularisation des personnels fonctionnaires de France Télécom, appelée pudiquement « évolution des conditions d'emploi des fonctionnaires », et le CEA annonce une progressive substitution du statut CEA par des CDD à 5 ans. Comment imaginer qu'on nous oublie ? Les suppressions de postes chercheurs et les post doc. créés en 2003 ne sont que la préfiguration d'une volonté de développement encore plus massif de la précarité dans nos labos.

Mais tous les vieux démons se réveillent. Il faut profiter de la période pour remettre à plat toute l'organisation de la recherche française ! Dans le chœur de ceux qui expriment de légitimes inquié-

tudes pour l'avenir de la recherche se glissent de bien vilains canards. Ils sont bien nombreux à s'exprimer dans la presse, depuis les anciens directeurs du CNRS, (Payan, Kourilsky, Papon) qui soudain trouvent toutes les vertus à la recherche universitaire, jusqu'à de parfaits inconnus comme ce Philippe Pouletty qui demande, au nom du conseil stratégique pour l'innovation (dans lequel siègeraient les actuels directeurs du CNRS et de l'INSERM), l'organisation de la recherche autour de fondations qui financent la recherche.

De toutes ces interventions se dégagent des lignes de forces :

- une fascination pour le modèle d'organisation anglo-saxon de la recherche, notamment dans sa version américaine, en oubliant l'effort considérable de l'État Fédéral américain pour financer la recherche fondamentale ;
- une idéologie néo-libérale forte, où le rôle de l'État se dilue petit à petit, où l'impôt est remplacé par l'avantage fiscal, où des universités autonomes se substituent aux EPST jugés trop bureaucratiques et centralisés.

En même temps, des projets de lois avancent : la loi Mécénat et Fondations débattue en ce moment à l'Assemblée Nationale fait passer le taux de déduction fiscale de 50 à 60%. Déjà la chambre de commerce de Midi-Pyrénées a lancé une fonda-

Sommaire

Pages 1-3	Edito : Où s'arrêtera la dérive de la recherche française ?	Par Daniel STEINMETZ
Page 2	Sommaire	
Page 3	Prochaines ELECTIONS AU CA DU CAES du CNRS <i>Retraités INSCRIVEZ-VOUS...</i>	
Pages 4-5	Syndicalisation et Formation.	Par Gérard MANDVILLE
Page 5	<i>Dernière minute : Maladie professionnelle reconnue au CNRS !</i>	
Pages 6 à 8	A PROPOS DE LA CHARTE DU MANAGEMENT DU CNRS au CA du 26 Juin 2003. Qui va vouloir troquer un costume de directeur de laboratoire pour endosser un uniforme d'adjudant chef ?	Par Jacques AUDIN
Pages 9-10	L'action pour les revendications des jeunes scientifiques.	Par Michel PIERRE
Page 10	Bourses de Docteurs-Ingénieurs (BDI) Des services toujours pas validables pour les pensions de la Fonction Publique.	
Page 11	SESSION PLEINIÈRE DU COMITE NATIONAL : Les raisons d'un boycott.	
Page 12	Le CSI ou la vision libérale de la recherche.	Par Jean-Paul LACHARME
Pages 13 à 21	Marchandisation et service public.	Par Jean-Pierre BAZIN
Pages 22-23	<i>TRIBUNE LIBRE...</i> Le nucléaire pour le futur.	Par Laurent TASSAN-GOT
Pages 24-25	IL EXISTE BEL ET BIEN UNE REFORME DES RETRAITES, ALTERNATIVE A CELLE QU'IMPOSE LE GOUVERNEMENT... <i>Dire la vérité, faire la transparence sur les retraites !</i>	
Pages 26 à 28	Bilan d'étape des mobilisations POUR LES RETRAITES.	Document CGT
Page 28	Un matin de plus à l'usine.	Par Jean-Pierre LEVARAY militant CGT, ouvrier chez AZF... <i>devenu essayiste... auteur de Putain d'usine.</i>
Pages 29 à 31	ARGENTINE : des usines « récupérées ».	Article paru dans LE PEUPLE.
Page 32	EDF/GDF : Les consommateurs ne sont pas que des portefeuilles ! <i>Communiqué de presse d'INDECOSA-CGT.</i>	

Les prochaines COMMISSIONS EXECUTIVE DU SNTRS-CGT auront lieu les
JEUDI 11 SEPTEMBRE 2003 - JEUDI 16 OCTOBRE 2003 -
JEUDI 13 NOVEMBRE 2003 - JEUDI 11 DECEMBRE 2003

JOURNEES D'ETUDES SUR L'ACTION SOCIALE
Bilan et organisation pour les prochaines élections au CA du CAES
du CNRS ces journées ont été reportées à la rentrée 2003
en raison des mouvements sociaux concernant les retraites et les
actions pour la sauvegarde de la recherche publique en mai et juin.
Nous vous tiendrons informés de la (ou des) date (s) définie (s).

FORMATION SYNDICALE...

Faites connaître vos besoins au bureau national pour des écoles décentralisées en région
Pour des écoles en région parisienne.
Voir article page 4-5

...ET ADHESION.

Et si chaque adhérent faisant une adhésion...
Un bulletin d'adhésion à reproduire a été adressé à chacun par courrier électronique à cet effet.

tion régionale pour la recherche; les universités ont été conviées à la première réunion, mais on a oublié d'y inviter les EPST CNRS, INSERM, INRA, pourtant présents à Toulouse. En même temps, Mme Haigneré prépare une réforme du crédit d'impôt recherche et Luc Ferry se prépare à relancer son projet sur la modernisation des universités qui prévoit pour celles-ci une large autonomie. La direction du CNRS ne reste pas l'arme au pied, elle prépare une réforme du statut des chercheurs dans laquelle le recrutement peut librement se déplacer vers le grade de CR1 de façon massive, elle lance une journée thématique en novembre 2003 sur la manière de répondre à la demande d'externalisation de la recherche par les entreprises.

Comment le syndicat peut-il se préparer alors aux batailles qui nous attendent à la rentrée ? D'abord en demandant à tous nos représentants dans les instances, CCRRDT, conseil d'universités, etc. d'être très attentifs, et de faire remonter toute information. Ensuite en organisant avec les personnels les débats pour préparer avec eux nos propositions. Il ne s'agit pas de s'arquer bouter sur les fonctionnements actuels du CNRS ou de l'INSERM, dont nous connaissons tous les insuffisances. Profitons de la période à venir pour présenter et débattre avec les personnels nos fondamentaux revendicatifs en matière de refus de la précarité, de garanties statutaires, de démocratie pour le fonctionnement de la recherche.

Daniel STEINMETZ

LES ELECTIONS AU CAES DU CNRS

(Conseil d'Administration)

auront lieu du 31 octobre au 20 novembre 2003.

RAPPEL : RETRAITÉS ET RETRAITABLES à partir du 30/6/2003 :
CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

**Si vous partez en retraite entre
le 30 juin 2003 et la date des élections...**

Et SI VOUS N'AVEZ RIEN RECU au 30 juin 2003 de la part du CNRS,
demandez votre inscription * le plus rapidement possible directement au
CAES à l'adresse indiquée ci-dessous ** ou par tél au 01 49 57 50 00

Si vous êtes déjà en retraite...

**1) SOIT VOUS RECEVEZ LES INFORMATIONS SUR LES ACTIVITES « LETTRE DU CAES »
et le « CAES MAGAZINE » :**

Vous avez donc reçu ou recevrez du CNRS un **formulaire d'inscription sur les listes électorales afin de pouvoir voter aux élections du CAES**. Si vous n'avez pas reçu ce formulaire du CNRS appelez le CAES pour vérifier si vous êtes inscrit sur la liste électorale.

**2) SOIT VOUS NE RECEVEZ PAS CES INFORMATIONS : inscrivez-vous * directement au
CAES pour être sur la liste électorale et recevoir les infos sur le CAES**

Les retraités ne sont pas inscrits d'office sur la liste du CAES, ni sur les listes pour voter aux élections du CAES, il est donc indispensable d'effectuer ces démarches pour participer :

* Cette démarche peut être faite sur papier libre à l'adresse du CAES.
Joindre votre dernier bulletin de salaire ou votre arrêté de mise en retraite.

** CAES du CNRS - 2, Allée Georges Méliès 94306 VINCENNES.

Syndicalisation et Formation

Les mouvements du 20 mars et du 10 avril se caractérisent par la présence massive des jeunes chercheurs, enseignants-chercheurs et ITA. La préparation des actions et l'action elle-même montrent que ces jeunes n'ont aucune prévention à l'égard de la CGT et qu'ils se tournent vers ceux qui sont capables de les aider à construire un mouvement ou à les éclairer sur les enjeux.

Cependant cette attitude positive n'aboutit pas nécessairement à l'adhésion. Le SNTRS-CGT doit prendre toutes ses responsabilités. Il y a un travail spécifique à réaliser pour renforcer le syndicat.

Au dernier congrès, nous avons mis l'accent sur l'impérieuse nécessité de renforcer le syndicat et de former de nouvelles générations de militants, de syndiquer et de former.

I Faire connaître le syndicat

Des moments importants peuvent le permettre : les journées d'accueil des entrants au CNRS organisées par les délégations régionales. Il faut nous imposer auprès du délégué régional, intervenir dans les sessions d'accueil d'entrants, non pas avec un discours institutionnel, mais en mettant en avant la pertinence de s'organiser et donner nos positions, nos propositions sur les grands dossiers revendicatifs qui agitent le milieu dans lequel ils entrent.

Il faut également recenser les déserts syndicaux-et ils sont nombreux-sans compter les endroits où il y a qu'un ou deux adhérents sans activité syndicale

Nous avons un travail d'organisation et des plans d'action à déterminer : dans un premier temps, faire apparaître la CGT. L'affichage est important et à ne pas négliger. La distribution de tract, la présence dans la durée doivent conduire à faire des adhésions et à organiser une activité syndicale.

L'adhésion peut être la concrétisation d'un rapport humain avec des militants et cela nécessite de notre part une présence et une activité. On ne peut pas se contenter de diffuser des tracts par courrier postal ou électronique, il faut échanger, discuter, dialoguer, etc. C'est à dire montrer au futur adhérent que sa parole est importante et que

nous avons besoin de lui, qu'il a toute sa place dans le syndicat. A cet égard, les forums de discussion sur le web sont une forme renouvelée de cet échange, mais ils ne remplaceront pas le contact humain.

La nécessité de s'identifier pour adhérer doit aussi nous amener à réfléchir à des formes spécifiques de discussion, notamment pour les chercheurs, mais aussi pour les administratifs.

Le travail ne manque pas et rien ne sera spontané donc nous avons à faire des plans de travail et à les suivre, bref à s'organiser et cela ne pourra pas s'effectuer sans militant.

II Syndiquer

Faire des adhésions est une activité aussi importante que diffuser nos positions ou mobiliser encore faut-il en être convaincu. Nous avons sans doute des réticences ou des blocages à aborder des catégories qui ne nous sont pas familières, il faut en discuter entre adhérents pour se donner des arguments et une volonté à aborder toutes les catégories.

Diffuser un appel à l'adhésion est certes nécessaire mais pas suffisant, l'adhésion doit être une attitude permanente et naturelle. N'avons nous pas des réticences à faire adhérer un collègue qui n'est pas "totalement CGT", qui est d'une catégorie différente, ou d'un âge différent.

Notre conception du syndicalisme n'est-elle pas étroite ? Nous nous intéressons plus naturellement aux plus "convaincus" et aux plus "militants". S'il y a des moments privilégiés de l'adhésion (l'action, la défense individuelle,...) ils ne doivent pas occultés le travail de fond. Convaincre les adhérents pour qu'ils jouent un rôle actif dans le renforcement du syndicat. Les témoignages de membres de la CE ont montré la nécessité d'aborder ces questions dans les sections syndicales pour créer la motivation des adhérents.

Il faut faire connaître le syndicat comme mode d'organisation collective et convaincre que ce mode d'organisation ancien n'est pas ringard, qu'il conserve toute sa pertinence. L'action revendicative nécessite une continuité, une persévérance, une connaissance qui ne trouve sa pleine efficacité qu'avec une **organisation** syndicale.

III. Former

Devant le flot d'adhérents que nous allons avoir Révons.

Nous avons besoin de former nos adhérents pour qu'ils deviennent de futurs militants, et assurer le renouvellement de nos militants vieillissants.

Les premières réunions que nous avons eues avec les régions, la discussion en CE, montrent un besoin de formation décentralisée dans les sections et les régions. Le besoin premier qui apparaît sont les formations de base d'une journée des adhérents.

Des besoins plus généraux tel que l'animation de réunion, l'organisation, l'expression écrite

ou orale, etc. ne doivent être ni sous-estimés, ni dédaignés, ils peuvent être satisfaits dans le cadre de la formation CNRS.

Nous avons aussi besoin de former nos militants pour une plus grande efficacité et transmettre nos expériences et nos acquis en matière d'activité syndicale. Il faut revisiter nos pratiques de formation pour les actualiser.

Comme les laboratoires font des plans de formation. Nous pourrions peut-être nous inspirer de l'esprit de ces plans de formation pour dresser les nôtres.

La CE estime que la formation doit être la plus décentralisée possible dans son organisation et sa réalisation, avec un suivi de la CE et du BN.

Gérard.MANDVILLE

DERNIERE MINUTE

Maladie professionnelle reconnue au CNRS

La leucémie par utilisation du benzène et du trichloréthylène

*Importante victoire de notre camarade Martine BESSON,
pour la reconnaissance de la maladie professionnelle de son mari décédé !*

C'est avec détermination que Martine, dès le décès de son mari, notre camarade Pierre BESSON, survenu il y a quelques mois des suites d'une leucémie foudroyante à l'âge de 68 ans, a entrepris de faire la clarté sur les causes de son décès.

De nombreux camarades du SNTRS l'ont aidée dans cette dure épreuve : Christophe PRÉVOST, Ingénieur au LURE, Laurent TASSAN-GOT, Chercheur à l'IPN, ... pour faire des recherches sur les risques professionnels à partir des lieux de travail de Pierre, car les obstacles existent (confidentialité, recherche dans les archives, etc.).

En effet, Pierre a travaillé pendant de nombreuses années, dans un premier temps aux ateliers de mécanique de MEUDON, depuis 1966 avec l'utilisation importante du benzène et du trichloréthylène pour nettoyer les pièces de mécanique et depuis 1985 comme dessinateur industriel au LURE à ORSAY, où il prenait les mesures directement sur l'installation nucléaire avec des risques d'exposition aux rayonnements ionisants.

Un dossier argumenté a été constitué, avec l'apport des représentants du SNTRS de la Commission de réforme du CNRS. Réunie le 26 juin 2003, cette commission « a reconnu » la maladie professionnelle de notre camarade : la leucémie myéloïde, due au contact permanent avec l'utilisation du benzène et du trichloréthylène, il y a plus de 18 ans dans les ateliers de MEUDON. La commission n'a pas retenu la radiation au LURE, car les dosifilms ne permettent pas de retenir une exposition significative aux rayonnements ionisants.

Martine et sa fille Cécile auront droit à une rente viagère d'invalidité, mais le principal, pour Martine c'est le combat qu'elle a mené pour faire reconnaître par l'Administration la maladie professionnelle de Pierre, même après son décès ; c'était pour elle un problème de dignité. Elle souhaite que son action profite à d'autres camarades et collègues pour mieux se défendre.

Comme quoi la persévérance, avec le soutien des camarades permet de faire bouger, y compris "des montagnes".

Orsay, le 11 juillet 2003

A propos de la Charte du Management du CNRS

La direction a élaboré une charte du management qui a été présentée lors de la rencontre syndicats direction en mai dernier et au CA du 26 juin. Voici le texte de l'intervention préparée par notre élu au CA du CNRS, Jacques Audin et qu'il n'a pu prononcer, le débat sur la charte ayant été reporté, suivi des propositions qu'il a envoyées au Président du CA du CNRS, Gérard MEGIE.

Qui va vouloir troquer un costume de directeur de laboratoire pour endosser un uniforme d'adjudant chef ?

Par Jacques AUDIN

Lors du dernier CA il était prévu d'examiner un projet de texte préliminaire préparé par la direction (120 pages) en vue d'aboutir à une Charte du Management présentée au Conseil d'Administration d'octobre. Compte tenu de l'importance de l'ordre du jour et des débats sur le budget le président a demandé aux administrateurs de faire leurs commentaires par écrit.

On peut résumer le document en deux parties.

La première partie dévoile les vrais ambitions de cette charte qui est de faire en sorte que tous les échelons de la hiérarchie, des DS au Directeur de laboratoire, du Secrétaire Général aux Délégués Régionaux soient mis en cohérence pour que les directives et orientations ministérielles puissent se mettre en œuvre sans obstacles. C'est une description descendante de l'acheminement des consignes et le renforcement du pouvoir hiérarchique qui est décrit. A aucun moment on ne parle des personnels qui sont dans les laboratoires.

La deuxième partie, assez bien décrite, décline les missions et champs d'action de chaque responsable hiérarchique. C'est un état des lieux, consigné sous forme de fiches d'emplois type !!!

J'avais prévu d'intervenir de la sorte si on m'en avait laissé le temps !!!.

Dans le préambule, on nous dit que cette charte reflète une vision partagée par l'encadrement !!! A aucun moment on a demandé aux acteurs dans les laboratoires que sont les chercheurs, ingénieurs, techniciens ce qu'ils en pensaient !!! Il me semble quand même, que dans une institution comme la nôtre, les personnels ne sont pas de simples exécutants et que leur mission doit faire une grande place à l'initiative, à la créativité et s'accommode mal de directives.

Certes, comme d'habitude ce texte commence par quelques précautions de langage sur la spécificité de la recherche, mais aussitôt après il l'oublie et fait comme si elle n'existait pas.

Les découvertes ne se programment pas a-t-on souvent

entendu ici, mais quand même avec cette charte on va essayer de les programmer !!!

Il est clair qu'à travers ce texte on essaie de mettre en place toute une culture nouvelle dans le fonctionnement du CNRS. Bien évidemment au-delà de son fonctionnement c'est le CNRS lui-même qu'on veut transformer pour en faire un outil plus malléable et plus adaptable aux contraintes économiques avals.

L'autorité hiérarchique y est affirmée haut et fort au détriment forcément des espaces de décisions collectives. Il était pourtant bien clair déjà que hormis ce conseil d'Administration qui est délibératif toutes les autres structures de réflexions du CNRS sont consultatives, du conseil de laboratoire au Conseil scientifique de département et que seul les directions ont pouvoir de décision finale. Je ne comprends pas bien pourquoi on veut absolument affirmer une autorité hiérarchique qui existe déjà si ce n'est précisément pour la renforcer encore et s'affranchir in fine des espaces démocratiques.

C'est l'apologie du pouvoir hiérarchique, le culte du chef, de l'individualisme qui est mis en musique ici.

On nous propose pour la recherche une organisation de type presque militaire. Un Maréchal pour commander l'ensemble, le CNRS vaut bien ça !!!, des Généraux en guise de Directeurs scientifiques, quelques Colonels et Commandants comme DSA et Délégués Régionaux et toute une armada d'Adjudants-chefs en guise de directeurs de laboratoire.

Chaque échelon hiérarchique bien sûr, après avoir accepté sa mission devra présenter dans les 3 mois un programme dans lequel il se fixera des objectifs à atteindre. Une fois validés par l'échelon supérieur ces objectifs feront l'objet d'une lettre de mission, d'un contrat à respecter.

Ainsi la cohérence sera assurée du sommet jusqu'à la

base sans la moindre contestation possible et chacun aura à son niveau, toute liberté pour faire exécuter les ordres. C'est ce qui est appelé « mode de relation contractuel » dans le texte.

Je suppose que tout dictateur en puissance rêve d'une organisation pareille et que tout apprenti dictateur rêvera d'intégrer le système. Mais je ne suis pas sûr et heureusement qu'on trouvera suffisamment de chercheurs au CNRS pour briguer de tels mandats ?

Trêve d'humour, sincèrement je pensais que le management moderne était plus subtil que ça. On n'a donc rien inventé de nouveau depuis Napoléon ou alors les rédacteurs n'ont jamais mis les pieds dans un laboratoire ou ils ne se rappellent plus !!!

Comment peut-on imaginer qu'on va enfermer les chercheurs dans un carcan aussi bureaucratique et contraignant? La science a besoin de liberté, d'initiative, de démocratie participative, de confrontation des idées. Toute notre culture CNRS est basée sur des principes de réflexion collective, d'évaluation par les pairs, de respect des « hiérarchies de valeurs scientifiques ».

Même aux Etats-Unis les chercheurs disposent de davantage de liberté que chez nous et ils ont davantage de crédits aussi.

Qui va vouloir troquer un costume de directeur de laboratoire pour endosser un uniforme d'adjudant chef ?

C'est à partir des avancées de la science que la politique du Centre doit se décliner. La mission et le rôle de la hiérarchie doit être justement de tout faire pour susciter les initiatives la prise de risque et pour leur permettre d'aboutir.

Vous voulez porter le mandat des directeurs de laboratoire et donc la durée de vie des unités de recherche à 4

ans renouvelables une fois maximum. C'est le temps nécessaire pour impulser de nouvelles orientations nous dit-on !!! Mais sait-on aujourd'hui quel est le temps nécessaire pour faire une découverte ? « Au-delà de huit ans, nous dit-on encore, ce qui n'a pas été fait est peu susceptible de l'être après ». Je trouve que des affirmations comme celles ci sont extrêmement graves, dangereuses et non fondées, empruntées certainement à d'autres modèles que la recherche.

Heureusement toute la partie descriptive du rôle et des missions de chacune des strates du management me paraît beaucoup plus réaliste. Elle fait à mon sens l'état des lieux de ce qui existe déjà plus ou moins, sur le papier. De bonnes fiches d'Emplois Type, en quelque sorte !!! Les relations Délégués Régionaux et Directeurs de département Scientifique, pierre d'achoppement de la mise en place de la politique régionale du CNRS, sont à mon sens encore à approfondir toutefois.

Je pourrais presque proposer ces fiches dans des stages de formation syndicale pour la découverte du fonctionnement du CNRS...

Enfin je voudrais quand même attirer votre attention sur le fait que vous pouvez faire tous les projets de management que vous voulez s'ils ne sont pas accompagnés de moyens adaptés et d'une adhésion des personnels, rien ne changera vraiment.

On ne peut pas dire que ces moyens apparaissent clairement dans ce document. Je conseille fortement à notre direction de le rédiger différemment avant de la diffuser dans la communauté sous peine de nous justifiés !!!.

A Monsieur Gérard MEGIE, Président du CA du CNRS

Monsieur le Président,

A propos de la charte du management dont on devait faire une première lecture au CA du 26 juin j'avais prévu d'intervenir de façon très polémique. Je vous l'adresse () malgré tout à la fin du document attaché ci joint.*

Pour essayer d'être plus constructif et pour répondre à votre sollicitation sur ce sujet je me permets quelques commentaires et quelques propositions que vous trouverez également au début du document attaché.

Je m'excuse d'être encore trop long Mr le Président!!!, j'espère que vous ne verrez dans mes propos que le désir d'être utile et de remplir au mieux la mission d'élu.

J'espère que la situation financière du CNRS va de débloquer rapidement et éviter un nouveau traumatisme à notre communauté.

Je vous prie d'agréer mes plus respectueuses salutations.

Bordeaux le 11 juillet 2003

Jacques Audin

() il s'agit du document ci-dessus.*

Commentaires sur la charte du management proposée au CA du 26 juin.

Difficile d'amender ce document dans sa première partie car il développe une philosophie très éloignée de celle partagée assez globalement par notre communauté qui considère la recherche comme une activité créatrice, génératrice d'idées, de concepts, de méthodes, de découvertes, de connaissances plus que comme une activité productrice de biens ou de services.

Il me semble donc que, en préambule à une telle charte, il faudrait réaffirmer d'abord que son but est de permettre au CNRS de remplir mieux les grandes missions qui lui ont été confiées par le décret 82-993 du 24 novembre 1982 (d'ailleurs rappelé en annexe).

Et il faut, me semble-t-il partir de la mission principale de l'organisme pour préciser la structuration et les missions

de son encadrement.

— La recherche fondamentale reste-t-elle la mission principale du CNRS?

— Le CNRS considère-t-il, compte tenu de son statut national, de son interdisciplinarité, de sa taille, de son implantation sur tout le territoire et de sa capacité d'expertise, qu'il a une mission de structuration de la recherche de base au niveau du pays et de structuration de la recherche fondamentale française au sein de l'Europe?

— Cette mission lui est-elle reconnue aujourd'hui par ses tutelles ?

Si le Conseil d'Administration répond oui à ces questions alors il faut changer complètement la philosophie de la charte qui nous est présentée car elle nie au CNRS toute indépendance et toute capacité à développer une politique scientifique autonome.

Le CNRS est réduit dans cette charte à n'être qu'un instrument, un outil, un bureau d'étude, chargé de répondre à des objectifs fixés par ailleurs et en dehors de la communauté scientifique.

C'est une vision purement bureaucratique du fonctionnement de la recherche qui est déclinée ici et qui lui nie toute spécificité. Le CNRS n'est pas une entreprise de production comme les autres, il ne peut donc pas être « managé » comme les autres. La charte proposée s'inspire à mon sens de modèles empruntés ou appris ailleurs.

Je suis convaincu pour ma part que si elle devait devenir la règle, elle générerait de tels conflits, qu'elle serait vite inapplicable.

En particulier il faut bannir définitivement cette affirmation qui prétend qu'en fine il n'y a qu'un seul décideur et qu'il faut donc concentrer le pouvoir et l'autorité sur lui seul. (Page 6 1^{er} paragraphe).

Ce document reflète une vision descendante de la responsabilité. Seuls les supérieurs hiérarchiques sont investis de pouvoir. Cela est en contradiction flagrante avec la conception qui présidait au statut des EPST. Il s'agissait à cette époque de démocratiser le fonctionnement des organismes de recherche. Les directeurs de laboratoire sont choisis par les tous les membres de l'unité de recherche, et le conseil de laboratoire est investi de réels pouvoirs en donnant des avis sur le fonctionnement et les orientations. Le directeur de laboratoire est le représentant que le laboratoire s'est donné, légitimé par le comité national et par les partenaires, il en est souvent le porte-parole et l'animateur pendant la durée de son mandat. Il faut affirmer l'originalité de l'organisation de la recherche fondée sur la coopération entre les pairs et la complémentarité des compétences et avancer dans la réflexion pour améliorer le fonctionnement collectif des laboratoires. Cela suppose d'abandonner définitivement les reliquats de mandarinat qui subsistent encore et qui ont fait partout preuve de leur inefficacité. Il faut mettre le monde sur ses pieds et reconnaître la richesse des hommes et la complémentarité de leurs fonctions y compris pour les fonctions manuelles ou d'exécution. Le CNRS pourrait être un lieu d'innova-

tion de nouvelles formes d'organisation du travail efficaces et qui reconnaîtrait effectivement l'apport de chacun, en faisant appel à l'initiative de tous. La CGT qui a toujours oeuvré dans ce sens serait preneuse d'une telle élaboration.

La critique est facile, faire des propositions est plus difficile.

Toute la crédibilité du CNRS repose sur sa capacité d'évaluation de la recherche et des labels de qualité qu'il accorde aux laboratoires qu'il soutient et qui sont reconnus. Le Comité national au sens large, (section, comités d'évaluation, CSD, CS) est un grand fédérateur de la communauté qui dépasse les clivages, parce que la science est au-dessus des clivages.

Ignorer ce point fort serait suicidaire. Il me semble donc qu'une charte du management devrait s'articuler à partir de là pour définir le rôle et les missions de chacune des strates de l'encadrement Scientifique (DS, DSA, Directeur de Laboratoire, responsable d'équipe) et des strates de l'encadrement administratif (SG, DR, Directeurs de labo, Gestionnaires) du CNRS.

Chacune des directions scientifiques à chaque niveau devrait être le porte-parole, le représentant de sa communauté, le rassembleur, le coordonnateur, le dynamiseur, etc

Par contre, il faudrait affirmer dans cette charte que les fonctions administratives et de gestion du Centre, du Secrétariat Général jusqu'aux Délégations Régionales et aux Gestionnaires de laboratoires doivent être conçues comme autant de supports à la recherche, comme des moyens d'aider à la mise en œuvre des choix et orientations scientifiques et non se considérer comme des entités indépendantes donneuses d'ordres, comme des décideurs qui veulent imposer des modèles ou des fonctionnements aux laboratoires. Ce sont les gestionnaires qui doivent s'adapter aux besoins de la recherche et non les laboratoires qui doivent se conformer à leurs exigences. Cela engendre souvent une bureaucratie supplémentaire qu'on nous reproche à juste titre.

Je pense que ce point est essentiel pour que le CNRS se dynamise à partir de ses laboratoires.

Je trouve que l'administration a beaucoup trop de missions qui devraient être du ressort des scientifiques. Je trouve totalement incohérent par exemple que les DRH dépendent du secrétariat Général, elles devraient dépendre des départements scientifiques, le SG ne gardant autorité que sur les services du personnel. Les politiques de ressources humaines devraient être guidées par les stratégies scientifiques or au CNRS elles sont déconnectées !!!

Je ne suis pas rentré dans le détail de chacune des descriptions de fonction décrite dans la deuxième partie du document. En particulier il aurait été bon de savoir si ces descriptions sont un état des lieux ou si à l'intérieur on a modifié des prérogatives ou des contours de fonctions. C'est un peu lourd à analyser et j'aurais bien aimé savoir ce qui est modifié par rapport fonctionnement actuel.

L'action pour les revendications des jeunes scientifiques

L'emploi scientifique est un enjeu clé pour l'avenir de la recherche. Cet enjeu se décline à la fois en termes de recrutements (institutions publiques et entreprises) et de situation sociale des jeunes scientifiques.

La faiblesse des débouchés pour les jeunes scientifiques est dramatique. Pour de nombreuses disciplines scientifiques, les possibilités d'embauche dans les entreprises ont diminué ces dernières années et les institutions publiques réduisent aujourd'hui sérieusement leurs recrutements bien que les besoins de recherche soient considérables. Le CNRS, par exemple, voit ses effectifs chercheurs diminués en 2003 pour la première fois en une cinquantaine d'années : 137 postes ont été supprimés. Que va-t-il se passer en 2004 alors que le gouvernement ne veut pas remplacer dans la Fonction Publique les départs en retraite? Le nombre d'embauches de chercheurs au CNRS risquerait d'être très faible si la communauté scientifique, y compris les jeunes, ne réagissait pas vigoureusement. Une telle situation n'aiderait pas à réduire l'emploi précaire et fragiliserait de nombreux laboratoires.

La situation sociale des doctorants est souvent scandaleuse. Il n'y a pas une situation mais des situations très différentes. Certains doctorants ne sont même pas rémunérés. D'autres perçoivent des libéralités attribuées par des fondations caritatives, voire par des établissements publics (Universités, Ministères) parfois dissimulés derrière des associations. Dans ce cas, ces jeunes travailleurs scientifiques n'ont pas couverture sociale et . Il y a aussi de l'ordre de 4000 allocataires de recherche du Ministère, des BDI du CNRS, quelques doctorants sur contrats européens.... Il y a enfin des doctorants sur contrats privés y compris les « Cifre » qui sont cofinancés par l'Etat mais sous la couverture d'une association. Toutes ces catégories de doctorants doivent être défendues. Il faut un salaire et un contrat pour tous (droit aux cotisations sociales, employeur défini, une qualification reconnue se traduisant par une rémunération de 2200€ brut en fin de thèse, des droits spécifiques des tra-

vailleurs scientifiques...). Le SNTRS-CGT propose une plate-forme revendicative reprenant ces points. Le SNTRS propose aussi aux jeunes scientifiques de se rassembler dans des Collectifs CGT, (le mieux, ce serait, bien sûr, une syndicalisation au SNTRS).

Au mois de février, le SNTRS a réussi à ouvrir une discussion avec le Ministère de la Recherche sur les libéralités. Le Ministère propose aujourd'hui aux grandes fondations caritatives un protocole d'accord pour la transformation, dès 2004, des libéralités en CDD gérés par les institutions publiques de recherche et d'enseignement supérieur, mais supportés financièrement par les fondations caritatives et l'État (pour l'équivalent de la cotisation employeur). La rémunération perçue par le doctorant correspondrait à celle des allocataires de recherche. C'est peut-être une avancée importante. Mais soyons vigilants tant que nous ne connaissons pas le contenu définitif du protocole d'accord.

La précarité des jeunes scientifiques est d'autant plus insupportable qu'elle dure longtemps, bien au-delà de la thèse. Au CNRS, les 2/3 des embauches se font autour de 30 ans. Si cet âge de recrutement n'a pas dérivé, c'est uniquement parce qu'il existe une limite d'âge au recrutement en CR2 où ont lieu statutairement les 2/3 des embauches. On le voit à l'INSERM où la proportion de recrutement en CR2 a été réduite à 1/3. La grande majorité des recrutements y intervient bien au-delà de 30 ans dès la première année de la réforme : de nombreux recrutements se font entre 35 et 40 ans, voire au-dessus de 40 ans. L'objectif des gouvernements successifs et d'une partie du milieu de la Recherche, notamment parmi les directeurs de labos, est d'avoir des chercheurs moins indépendants dont on peut facilement se débarrasser et qui en moyenne coûtent moins cher que des statutaires. Pour certaines disciplines des Sciences de l'Homme et de la Société (SHS) et des Sciences de la Vie, le travail de thèse peut être un peu plus long pour des raisons objectives. Même dans ces disciplines, la durée de la thèse ne devrait pas dépasser 5 ans. Dans un Organisme multidisciplinaire comme le CNRS, il est

possible de recruter davantage en CR1 dans ces disciplines alors que l'on peut recruter plus de CR2 en mathématiques et en Physique. Il faut dire qu'en SHS les vrais problèmes sont l'insuffisance des postes (la situation est plus grave que dans les autres secteurs) et l'attitude de certains professeurs envers les jeunes (parfois beaucoup trop de thèses par encadrant et durée des thèses pas toujours justifiée). Le système de recrutement avec une limite d'âge pose aussi des vrais problèmes. Un système où les 2/3 de postes mis au concours seraient réservés aux candidats ayant soutenu leur thèse depuis moins de 3 ans serait préférable. Mais il serait dangereux de supprimer la limite d'âge sans mettre simultanément en place un nouveau mécanisme de régulation. Pour le SNTRS-CGT, le recrutement de titulaire devrait intervenir principalement dans les deux années qui suivent la thèse. Les bourses post-doctorales, mises en place par le gouvernement cette année, dont le nombre devrait augmenter en 2004, pourraient couvrir la période de préparation aux concours après la thèse. Malheureusement, les directions des EPST veulent les

utiliser pour rajouter un post-doc supplémentaire et de plus, ces bourses sont réservées aux candidats des labos travaillant sur les priorités. Le discours sur le manque de « maturation » des jeunes qui accompagne souvent cette politique n'est qu'une manipulation des esprits pour masquer la volonté d'exploiter. Les séjours dans d'autres labos en France ou à l'étranger peuvent se faire après le recrutement. En plus, ne perdons pas de vue qu'un recrutement tardif, cela signifie de petites carrières et de petites retraites.

A l'automne la mobilisation sera nécessaire 1) pour obtenir des embauches de titulaire, 2) pour que l'âge de recrutement ne recule pas et 3) pour que les doctorants et post-doctorants bénéficient d'un statut de scientifique salarié reconnaissant leurs droits sociaux et leur qualification. Ces revendications sont intimement liées. Fixer des priorités entre elles les affaiblirait toutes.

Michel PIERRE

Bourses de Docteurs-Ingénieurs (BDI) Des services toujours pas validables pour les pensions de la Fonction Publique.

Le traitement des doctorants est extrêmement variable et souvent des droits élémentaires ne sont pas respectés : thésards sans rémunération, thésards rémunérés par des libéralités (sans cotisations sociales) et thésards sur contrats publics et privés. Et pour économiser sur le dos des thésards tout est bon. Par exemple, les directions et le gouvernement différencient le plus possible les droits entre les doctorants du secteur public. Ainsi les thésards payés par des allocations de recherche du Ministère peuvent faire valider leurs années de thèse pour une pension lorsqu'ils sont recrutés dans la Fonction Publique (arrêté d'octobre 1990) alors que les boursiers docteurs-ingénieurs du CNRS n'ont pas ce droit. Cette anomalie ne préoccupe guère le Ministère et la direction du CNRS. Cette dernière ignorait d'ailleurs cette situation quand le SNTRS l'a interrogé.

Pourtant, le préjudice pour les BDI n'est négligeable. Des services non validés, cela veut dire au moment du départ en retraite 3 années prises en compte par la Sécurité Sociale et l'IRCANTEC sur la base du salaire de BDI, tandis que si ces services sont validés, cela veut dire une prise en compte de 3 années sur la base d'un salaire de fin de carrière. Le coût de la validation des 3 années n'est pas énorme lors du recrutement dans la Fonction Publique (la différence entre la cotisation du 1^{er} salaire de titulaire – la cotisation de BDI).

Le SNTRS-CGT est intervenu auprès du Ministère pour que cette anomalie soit corrigée : affaire à suivre.

SESSION PLENIERE DU COMITE NATIONAL

Les raisons d'un boycott

Nous avons demandé à nos élus de boycotter la conférence plénière du Comité National du 30 juin. Cette démarche inhabituelle du syndicat repose sur une analyse qui a été approuvée par la CE du 27 juin.

Le contexte

Le gouvernement veut imposer une politique ultra libérale et impose des contre-réformes qui consacrent des reculs sociaux importants pour les travailleurs. Il réduit la sphère publique avec des diminutions importantes des crédits et des emplois. Il veut transformer en profondeur les services publics que le mouvement social sur les retraites là conduit à différer (autonomie des Universités, décentralisation...). Il a en prévision une restructuration complète de l'organisation de la recherche publique pour mieux la mettre au service des entreprises.

Dans cette politique de transformation radicale qui suscite des réactions importantes des travailleurs, il cherche à diviser le mouvement syndical et à trouver des partenaires prêts à signer quelques concessions dans une contre-réforme.

Quels étaient les objectifs de la conférence plénière du Comité National ?

Manifester son opposition aux restrictions budgétaires ? Cette question n'était pas à l'ordre du jour. Mettre en mouvement les personnels contre les projets gouvernementaux ? A aucun moment, il n'était envisagé d'organiser une action. Il s'agissait d'une élaboration de sommet de propositions s'inscrivant en amont de la concertation lancée par le Ministère de la Recherche.

On peut faire le parallèle avec les syndicats signataires ces derniers temps qui font de la dénonciation de situation inacceptable mais estime les réformes nécessaires et signe quelques concessions d'une réforme inacceptable.

L'évolution du Comité National, du SNCS-FSU et du SGEN-CFDT

Dans ce dernier mandat, la transformation du Conseil Scientifique du CNRS et des Conseils Scientifique de Département ont institutionnalisés une Conférence des Présidents des Sections du Comité National. Il s'en est suivi une compétition

entre le SNCS et le SGEN dans ces sphères d'influence. Parallèlement l'action syndicale par les élus de ces syndicats se transformait en activisme individuel sous couvert syndical. La direction du CNRS œuvrant dans cette dérive a privilégié un dialogue avec les élus et daignant aux organisations syndicales un rôle de représentation et de négociation. Le SGEN-CFDT comme le SNCS-FSU n'ont pas beaucoup protesté contre cette dérive en tirant avantage. Il faudra approfondir notre analyse sur l'évolution de ces syndicats dans la dernière période. Ce que l'on peut remarquer c'est qu'ils ont privilégié l'expression d'instances scientifiques, à surfer sur le mécontentement qu'à organiser l'action massive des personnels et le travail militant pour expliquer, convaincre, rassembler la masse des personnels.

La prise de conscience de cet ensemble s'est faite lentement au bureau national. Nous n'avons pas comme pratique la politique de la chaise vide et nous avons demandé au président de la CPCN à pouvoir nous exprimer en tant qu'organisation syndicale dans le débat général dès lors que devait s'exprimer la Ministre de la Recherche. Nous avons aussi demandé à ce qu'une table ronde soit organisée sur l'emploi technique. Nous avons essuyé un refus sous prétexte que nos élus pouvaient s'exprimer..... Cela a renforcé notre conviction.

L'heure n'est pas à essayer de trouver des compromis qui permettraient de continuer comme avant. Il n'y a plus d'espace pour cela. Ce sont des transformations profondes qui se préparent et elles obligent à prendre parti sur des enjeux de société. Aujourd'hui, il faut faire prendre conscience aux personnels de la nature des enjeux et les rassembler dans l'action.

Notre boycott de la conférence plénière du Comité National marque cette étape nouvelle.

La CE du 27 Juin a repoussé par 13 contre, 3 pour, 5 abstentions, une motion présentée par J.P. Fitoussi demandant la participation des élus du SNTRS-CGT à la session extraordinaire du Comité national de la Recherche scientifique du 30 juin 2003.

Le CSI ou la vision libérale de la recherche

Par Jean-Paul LACHARME

Peu de gens connaissent le CSI ou Conseil Stratégique de l'Innovation au CNRS. Après l'arrivée massive de personnels précaires dans les EPST et la volonté de ne remplacer qu'une fraction des départs à la retraite par des fonctionnaires, la quasi-disparition des unités propres de recherche, la précarisation des unités mixtes, la diminution relative et absolue des crédits publics consacrés aux EPST, l'entrée du profit privé dans les organismes publics de recherche grâce à la loi sur l'innovation, la contractualisation tout azimut, la disparition de disciplines au profit d'axes pluridisciplinaires conjoncturels, après toutes ces avanies avalées comme autant de couleuvres par les personnels de la recherche au cours des dernières années, voici le dernier volet de la conception libérale de la recherche scientifique. Après cela, on ferme. Qui disait : il faut non seulement défendre les acquis mais en gagner de nouveaux. Ah ah ! je ris jaune.

Le CSI s'est constitué le 24 juin 2002. Son président est Philippe POULETTY président de France Biotech. Il réunit (je lis) "de nombreux acteurs privés et publics de l'innovation scientifique et industrielle : entrepreneurs, investisseurs français et européens, anciens ministres, dirigeants d'organismes de recherche, économistes, juristes". En tout 14 personnes (25 à terme) dont on peut supputer qu'ils sont tous d'excellente famille, le cœur bien à droite et pas trop de problèmes financiers pour leurs fins de mois.

Voyez : <http://www.gazettelabo.tmf/2002breves/0702/0702csi.htm>.

Ces braves gens (député, entrepreneur(s), vice-président de la BCE, avocat au barreau de Paris, etc.) s'alarment de l'écart qui se creuse entre la France et ses principaux concurrents et agira concrètement pour renforcer l'effort de rattrapage de la France en matière d'excellence scientifique et technologique. La cause, je vous la donne en mille : c'est à cause d'une fiscalité et de charges dissuasives. Je passe directement aux recommandations de cinq priorités pour la nouvelle politique de l'innovation :

-Adopter dès 2002 l'intégralité du statut fiscal de "Jeunes Entreprises Innovantes de Moins de 18 ans" (JEM-18).. ce statut réduira les charges et la fiscalité.

-Dynamiser la recherche académique par un doublement des budgets (objectif R&D à 3%) et une mobilité accrue des chercheurs.

-Adopter un nouveau statut des fondations pour mieux financer la recherche.

-Accroître considérablement les aides publiques directes aux jeunes entreprises.

-Renforcer la coordination franco-européenne pour l'innovation..

En avril 2003 s'est tenu le colloque "Innover pour construire l'avenir" sous l'égide de Nicole FONTAINE (ministre déléguée à l'industrie) et notre ministre cosmonaute Claudie HAIGNERÉ. On retrouve dans ce colloque Philippe POULETTY, le président de CSI, et des gens comme LAFITTE, COSTES, JURGENSEN (PDG de l'ANVAR) et autres habitués de ce type de manifestations mondaines. On sait qu'il ne peut rien sortir d'original de ce genre de réunions dont nos ministres ne peuvent s'empêcher de souligner "la densité et la richesse des échanges", "la richesse des débats".. mais c'est cependant bien l'occasion pour nos POULETTY d'y faire passer quelques idées qui leur tiennent à cœur : le renforcement des aides de l'état sous forme du Crédit d'Impôt Recherche, le maintien des aides directes et des exonérations fiscales, la création de postes d'accueil dans le public à des personnes venant du privé moyennant des "bourses d'excellence" pour compenser d'éventuels écarts salariaux. Le modèle à imiter est toujours la Grande-Bretagne ou les Etats-Unis. On y trouve également le concept fabuleux de "société unipersonnelle d'investissement providentiel". Pensez-vous tirer quelques miettes de la manne publique pour vos "innovations" ? Vous rêvez !

On retrouve POULETTY et son CSI dans quelques articles du journal "Le Figaro" du 12 mai 2003. "Le CSI, un groupe de réflexion indépendant". Indépendant de quoi ? pas du capital en tous cas.

"Ambitieux projet pour la recherche publique. "Un projet neuf pour la science française". Neuf, tu peux le dire : "la recherche française a l'inconvénient d'être mal évaluée". Donc pan! dans la gueule du comité national. C'est là que le CSI prévoit la création de sept à dix fondations nationales de recherche (FNR) consacrées chacune à un domaine prioritaire. Autre article : "Philippe Pouletty : "Une majorité de chercheurs aspirent au changement"". Qu'en sait-il ? En fait, si, je sais. Il pense que les chercheurs français sont très mal payés d'où la fameuse "fuite des cerveaux" (votre cerveau fuit-il ? le mien non apparemment Pshuiiiit). A y regarder de près, ce genre de commentaires s'appuie sur l'argument suivant : il y a des chercheurs d'excellence, des génies de l'innovation non reconnus par la France bureaucratique. Chercheur excellent : ça c'est vous. Bien sûr, il y a de mauvais chercheurs qui mènent des recherches absolument inutiles [pensez : on ne peut pas faire de fric avec], ça, ce n'est pas vous, c'est votre collègue d'en face, donc inutile de descendre dans la rue pour exprimer vos inquiétudes. Méfiez-vous quand même : il est possible que le collègue d'en face pense la même chose de vous.

15/06/03

Marchandisation et service public

Par Jean-Pierre BAZIN représentant du SNTRS-CGT à la FMTS - Mai 2003
(FMTS : Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques)

« Accepter la privatisation de l'eau,
c'est accepter la marchandisation de la vie »

Riccardo Petrella

Conseiller auprès de la Communauté
Européenne

1. INTRODUCTION

L'après guerre, en France, a été caractérisée par un développement de l'économie dans une logique de service public.

La loi d'Orientation et de Programmation de la recherche (Chevènement) en 1982 semblait avoir inscrit la Recherche dans le champ du service public pour longtemps. De fait, la recherche publique enregistra un formidable essor qui la hissa au niveau de celle des grands pays développés. Parallèlement, le secteur public industriel présentait une situation diversifiée, certains secteurs faisant preuve d'une très grande vitalité qui amènera la France à être leader dans plusieurs domaines : aéronautique, nucléaire, transports ferroviaires, ... D'autres secteurs montrant des faiblesses chroniques, comme l'informatique avec la succession de plans calés.

Dans les années 1980, le secteur biomédical, l'industrie pharmaceutique, l'industrie de l'imagerie médicale (créée récemment de toutes pièces), l'instrumentation, constituait un potentiel industriel avec lequel on pouvait entretenir des rapports contractuels recherche publique-industrie relativement équilibrée. En 1986, il a fallu lutter (finalement, sans succès) pour empêcher le bradage de THOMSON-CGR qui signa la quasi-disparition de l'industrie de l'imagerie médicale en France (1). Ce fut ensuite la privatisation de l'industrie pharmaceutique, son regroupement au sein de "mastodontes" industriels, puis les dégraissages, l'externalisation vers des pôles étrangers, et enfin le dépeçage des centres de recherches au profit des États-Unis d'Amérique. Et s'il n'y a pas des mobilisations citoyennes importantes, notamment des scientifiques ce seront les derniers centres importants de recherche de l'industrie pharmaceutique qui disparaîtront (Romainville, Vitry, ...).

En dehors du fait que ces disparitions sont en grande partie responsables du déficit en brevets d'ailleurs re-

proché à la recherche publique, cela pose des problèmes majeurs à la recherche académique qui n'a plus de débouché pour les chercheurs quelle forme et pour la valorisation, mais aussi au service public de santé qui souffre du déficit de la balance commerciale dans ce domaine. C'est aussi la cause du sous-développement chronique des hôpitaux en matière de systèmes d'imagerie médicale, la difficulté voire l'impossibilité de développer et de produire des molécules qui répondraient à des critères de rentabilité sociale et non uniquement marchands, excluant de l'accès aux nouvelles thérapeutiques, dont nous possédons un certain nombre, une grande partie des pays du tiers-monde.

Le gouvernement de la gauche, avec Allègre, a tenté, de déplacer la frontière entre le service public de recherche et l'industrie en la faisant passer à l'intérieur du service public pour des raisons de soi-disant nécessité économique, cela ne résout pas le problème de l'interface public-privé, c'est inefficace et donc condamné à échec l'échec. Autrement dit, ce ne sont pas les centaines de "start-up" extrêmement fragiles, associés à un secteur public de recherche également précarisé, qui remplaceront les grands centres de recherches de l'industrie. Dans le monde économique où nous vivons, quand un secteur d'activité est délaissé, cela est définitif. Cela conduit la droite libérale à s'attaquer au service public de recherche et au statut de ses personnels sous prétexte qu'ils seraient trop rigides, que les chercheurs seraient trop âgés ! Dans un contexte reconnu d'insuffisance budgétaire pour des résultats qui, somme toute, ne sont pas si mauvais que ça (rapport de l'OST), à part évidemment le nombre de brevets (Henri Audier⁽²⁾ Carlos Labat et J.P. Bazin⁽³⁾).

Face à cette situation, que faire ? quelle limite donner au service public ? On peut évidemment mettre tout dans le service public, même la baguette de pain !... avec des tickets de rationnement ... Les puissants mouvements sociaux de 2003, en France, ont pour toile de fond l'enjeu du service public. Comme souvent dans l'histoire de notre pays, les luttes sociales ont eu un caractère d'exemplarité dépassant l'hexagone : 1791 et la déclaration des droits de l'homme, le bouillonnement intellectuel qui précéda la révolution de 1848 (d'où émergea une partie de l'œuvre considérable de Karl Marx), la Commune 1871, les mouvements sociaux de 1936, les conquêtes sociales de l'après deuxième guerre mondiale. Il se pourrait fort bien que les luttes du

début de 2003, avec d'un côté la réunion du G8 à Évian et en perspective le Forum Social Européen de Paris-Saint-Denis, soient des points de fixations du "mouvement à l'échelle internationale", à un moment où l'équilibre public-privé semble basculer définitivement dans le sens de l'intérêt privé et des lois du capital. Il est plus que jamais vital pour l'ensemble des pays, y compris les Etats-Unis, de revendiquer les "Biens Publics Globaux", à l'échelle internationale, Européenne et Française. C'est dans ce sens que nous développons ce concept de Bien Public Global contre la marchandisation forcée du vivant et des connaissances. Notre propos est illustré par l'Économie des Connaissances, ses implications à l'échelle Européenne, et par le débat en France sur le brevetage du vivant.

2. Service public : une dimension internationale.

Le rôle du service public dans la société est plus que jamais à l'ordre du jour, ce n'est pas un "scoop". Cette question est complexe car elle prend, avec la mondialisation de l'économie des aspects théoriques et revendicatifs non encore maîtrisés. Elle met en exergue plus que jamais l'opposition entre intérêts privés et intérêt collectif, opposition entre liberté et contraintes de vie en commun à l'échelle de la planète, opposition entre capital-spéculation financière et redistribution des richesses, entre économie réelle et économie virtuelle comme on l'a vu récemment avec l'explosion des bulles financières dans les domaines de la communication et des biotechnologies.

Des tentatives de réponse existent, mais il s'agit probablement de balbutiements, qui n'ont pas encore convergé, s'ils ne sont pas condamnés à diverger. Considérons d'un côté, les partisans d'une économie alternative, les "contre-conférences", les forums internationaux (Porto Allègre, Gène, ...), le forum social Européen qui se prépare en septembre 2003 à Saint-Denis. D'un autre côté, des économistes et des sociologues de tous horizons tentent de faire évoluer les organisations internationales (OMC, OMS, ...). Pour ces derniers, l'émergence d'une réflexion coordonnée est perceptible, par exemple, entre l'OMC et l'OMS dans le domaine de la santé publique⁽⁴⁾. Ils développent une **théorie des biens publics globaux** (Global Public Goods, comme publié en 1999 par un collectif de l'UNDP⁽⁵⁾ (United Nations Development Programme).

Il existe une très abondante littérature, essentiellement anglo-saxonne sur la notion de "Global Public Goods (GPG)" dont le concept remonte à David Hume⁽⁶⁾ au 18^{ème} siècle. Les GPG "purs" s'adressent à un vaste

ensemble de populations (strong quality of publicness), ils excluent la concurrence (nonrivalry) et doivent être accessibles à tous (nonexcludability). Cependant les GPG peuvent être plus ou moins "purs", mais génèrent une plus-value (positive externality). Cette idée d'extension des services publics à l'échelle mondiale ou de sous-ensembles régionaux fait son chemin, y compris, chez les économistes et sociologues des plus brillantes universités américaines : Cornell, Harvard, Yale, ... Qui, au travers d'un cheminement institutionnel, font une analyse des institutions internationales comme l'OMC, l'OMS, l'UNESCO, l'ONU, le FMI, la Banque Mondiale ... Ils arrivent souvent à la conclusion que les marchés ont besoin de **plus de régulation** (l'eau, l'énergie, ...), que l'environnement, la Santé, l'information et les connaissances sont pour une grande part des **Biens Publics Globaux** et que les États ont été trop loin dans la privatisation des Biens et des Services. Cette démarche est une prise de conscience porteuse d'espoir pour l'avenir.

Les partis politiques et les syndicats ont conscience de l'acuité du problème, mais ont encore du mal à acquérir une visibilité par rapport aux problématiques internationales, bien que certains tentent d'établir des liens avec les mouvements "alternatifs" présents à cette échelle.

Cependant, la réflexion "officielle" reste soumise aux critères de marché, on y voit apparaître aucune proposition crédible capable de combler le décalage grandissant entre les pays riches et les pays en voie de développement, notamment en matière de santé et d'accès aux connaissances, cela représente des menaces pour le monde. Menaces sur la santé des pays riches par effet boomerang, menaces pour la paix.

D'une manière parfaitement égoïste, on réfléchit aux mécanismes de contrôle des épidémies dans les pays sous-développés, mais avec l'idée que c'est nécessaire pour la protection des pays riches. Néanmoins il peut y avoir des retombées pour les pays pauvres. Des mécanismes d'intervention sont même proposés pour aider ces derniers à résoudre très partiellement leurs problèmes majeurs de santé. Les mécanismes proposés sont du type de la **"taxe Tobin"**. Par exemple : puisque les voyageurs et en particulier ceux des pays riches sont amenés à se déplacer de plus en plus dans les pays sous-développés, ils sont des vecteurs potentiels de contamination des pays riches par les maladies endémiques des pays pauvres. Une taxe de 1\$ par billet d'avion rapporterait annuellement (pour un million de voyageur-jour), plus de 500 millions de dollars (de l'ordre du budget de l'OMS !) que l'on pourrait consacrer, via l'OMS, à la prévention, au traitement, voire à la recherche concernant certaines maladies dont l'aire d'extension s'accroît dangereusement pour les pays riches : paludisme (500 millions de malades), choléra, diverses

maladies virales (fièvre du Nil, ...), dont le SIDA (50 millions de malades). Il est reconnu que ce n'est, seulement, qu'un petit pas vers la satisfaction des besoins des pays sous-développés et une démarche progressive est recommandée.

2.1. Quelles alternatives ?

Au travers des différentes approches socio-économiques, on voit se dessiner l'alternative suivante (selon David Rossi ⁽⁷⁾, Seattle, 1999) :

Scénario d'action 1 : dit de **"la régulation marchande et de la logique redistributive"**. Dans cette projection minimaliste, les citoyens acceptent, plus ou moins avec fatalisme, le processus de marchandisation du vivant à l'œuvre depuis la Convention de Rio. Les citoyens peuvent néanmoins se positionner sur la question de la redistribution des revenus provenant de l'appropriation privative de ces ressources, en soutenant les pays du Sud dans leur demande d'une répartition plus équitable des fruits de l'exploitation de la biodiversité".

Scénario d'action 2 : dit de **"l'économique et une éthique prudentielle"**. Ici, les citoyens manifestent leur opposition à la forme actuelle de la marchandisation du vivant de manière plus explicite. La position citoyenne aboutit finalement à réaffirmer la prééminence axiologique des droits des individus sur la seule logique marchande".

Ces deux scénarii correspondent en fait à des choix de société différents, dans ce sens que la première option postule qu'on s'accommode d'un système où l'intérêt privé domine l'intérêt collectif et que dans la deuxième, c'est l'intérêt collectif qui doit primer. Cela interpelle évidemment les partis politiques "progressistes" notamment pour gérer les soubresauts inévitables pour passer dans la seconde logique. La deuxième remarque est d'ordre culturel, elle oppose la culture Anglo-Saxonne, plus individualiste à la culture du "vieux" continent Européen plus attachée aux valeurs collectives. Nous assistons donc à un double affrontement d'ordre économique et culturel.

Cependant, pour l'OMC ⁽⁸⁾, qui est pilotée par la conférence des chefs d'États, dominée par les USA, l'Europe et le Japon, **"la prospérité des États est freinée par une infrastructure de services inefficace et coûteuse"**. La solution avancée par l'OMC est la concurrence, jugée source d'efficacité, de qualité des services (sic), de choix plus larges pour le consommateur, de prix plus bas, d'emplois plus nombreux et de transferts de technologie (sic). Ceci est évidemment faux dans beaucoup de cas : il suffirait d'interroger les Allemands sur la priva-

tisation de l'eau et les Anglais sur la privatisation des transports (d'ailleurs sur l'eau également).

En clair, **la marchandisation des services** qui, pour une grande part, sont très souvent des services publics, échappent aux intérêts privés, leur libéralisation reste un objectif majeur du traité régi par les négociations de l'AGCS. Après la nationalisation des entreprises produisant des marchandises, ce sont les services non régaliens qui font l'objet d'attaques au travers des négociations AGCS, **les services publics de recherche et de santé sont visés et les conséquences en sont perceptibles en France**. Les services publics (Santé et protection sociale, Recherche, Eau, Énergie, Transports, ...), sont conçus comme des services devant être rentables à court terme, se souvenir du célèbre : "faire de l'argent" de Claude Allègre, pour la Recherche. Ainsi, la marchandisation à pour but essentiel de **faire entrer l'énorme masse financière de la protection sociale (supérieure au budget de l'État en France) dans les circuits financiers spéculatifs**, sous prétexte de soutenir l'industrie Française dont les capitaux sont largement détenus par les fonds de pensions américains. Après la déroute de la bourse et la chute des fonds de pensions, il faut faire payer les Français (et d'autres pays aux régimes sociaux avancés) pour les pensions largement dégradées des retraités Américains.

Face aux inquiétudes (justifiées) et aux critiques qui lui sont faites, l'OMC avance, pour se défendre, trois types d'arguments :

- 1) Les services rendus dans le cadre de l'exercice de l'autorité gouvernementale sont exclus du champ de l'AGCS ;
- 2) (2) Le traité offre aux gouvernements la possibilité d'exclure des secteurs ou sous-secteurs des négociations et de choisir le rythme de la libéralisation (exceptions).
- 3) Les engagements sont réversibles moyennant certaines conditions.

Les "exceptions" dans le domaine de la santé publique ont été analysées dans le cadre de l'étude commune OMS-OMC publiée en 2002. À DOHA (réunion du G8 en 2002), la déclaration sur l'accord sur les ADPIC et la santé publique est la preuve que la pression des opinions publiques sur les gouvernements a fait en sorte que la règle de non-discrimination, en matière d'échanges commerciaux, soit néanmoins compatible avec les intérêts des pays en matière de santé publique (appréciation du groupe de travail OMS-OMC) mais la preuve de l'efficacité sur le terrain reste à faire. L'accord général garantit théoriquement le droit des membres de prendre des mesures "d'ordre public" pour restreindre (article XX des ADPIC) les importations et les exporta-

tions de produits lorsque ces mesures sont nécessaires à la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou à la préservation des végétaux.

Ainsi, les accords de l'OMS-AGCS sur la santé publique ont entraîné des restrictions au libre commerce dans un certain nombre de domaines énumérés ci-dessous, ce qui montre qu'un certain nombre de degrés de liberté demeurent pour les négociations, notamment dans le domaine de la propriété intellectuelle (brevetabilité du vivant). Sans entrer dans les détails :

Lutte contre les maladies infectieuses : restrictions à la liberté de circulation des personnes, accords commerciaux spécifiques.

Sécurité sanitaire des produits alimentaires :

Toxi-infections alimentaires (ESB, dioxine, additifs, résidus pesticide, ...)

Accord SPS : bœuf aux hormones (preuve scientifique ?). Normes internationales pour les OGM → enjeu pour l'avenir. Mesures provisoires possibles en l'absence de preuves scientifiques (art 5 : 7 accord SPS).

Lutte anti-tabac : droits de douanes, taxes intérieures, ...

L'environnement : les technologies "vertes", le commerce des déchets (les accords multilatéraux de liberté d'échanges ne peuvent être respectés). Reconnaissance par l'OMC de l'interdiction d'importation de l'amiante pour des raisons vitales nécessaires à la protection de la santé des personnes. Accords multilatéraux entraînant des restrictions à la liberté de commerce)

L'accès aux médicaments et aux vaccins (brevets, licences obligatoires ...).

Par conséquent, de nombreuses "exceptions" sont possibles. La France a su faire jouer, en son temps, l'exception culturelle, mais il est clair, que dans de nombreux secteurs, l'adaptation aux règles du marché libéral peut présenter une certaine souplesse si les gouvernements ont la volonté politique de s'en saisir.

3. Marchandisation du vivant, économie des connaissances.

Dans un contexte où la règle demeure la libéralisation du commerce et des services, la marchandisation des connaissances, notamment, dans le domaine du vivant est enjeu majeur. Cela explique le débat très vif à l'échelle nationale et internationale et l'importance du débat éthique. Il s'agit bien là d'un domaine qui entre avec l'enseignement et la recherche dans la notion de "global public goods" ou de service public aux échelles nationales, régionales (groupes d'états) et mondiales.

Marchandisation des connaissances ou des savoirs sont des thèmes qui se développent dans les milieux académiques, associatifs et politiques, mais le plus grand nombre de références Anglo-Saxonne apparaissent

sous la terminologie de " Knowledge Economy" (KE). Il s'agit là d'une formalisation de la marchandisation des connaissances, le débat étant particulièrement vif dans le secteur de la santé avec, notamment, le combat contre la brevetabilité du vivant.

3.1. Un Modèle pour l'économie des connaissances.

L'économie des connaissances obéit à des mécanismes qui sont loin d'être les fruits du hasard. Le domaine de la santé et l'Europe avec son 6^{ème} PCRD permettent d'illustrer le propos, d'autant que les enjeux de la marchandisation (Biotechnologies, Santé Publique, protection sociale) y sont de première importance. Cependant le modèle développé s'applique évidemment aux autres secteurs d'activité sans qu'il y ait, toutefois, de cloisonnement entre eux.

Un modèle pour expliciter KE peut se résumer à l'aide de trois niveaux en interaction : - le niveau 1 des données, le niveau 2 de l'information, - le niveau 3 des connaissances. L'économie des connaissances s'appuie sur un socle qui permet à l'ensemble d'être opérant (Fig. 1).

3.1.1. Le niveau des données.

À ce premier niveau, on peut considérer toutes les bases de données, les banques de tissus associées elles-mêmes à des bases de données (dossier clinique, généalogie, ...), les applications élémentaires, assimilables à des données dans ce sens qu'elles ont, en entrée, des données et quelles produisent, en sortie, des données, et les machines dont la coopération en très grand nombre est requise dans certains projets comme ceux du CERN, mais également dans le domaine médical de l'instrumentation (simulations), des études multicentriques ... Les données à ce niveau **n'ont pas valeur de savoir**. À titre d'exemple, si un laboratoire a accès à l'ensemble des génomes décryptés dans le cadre de l'épidémie

SRAS et à un ensemble de génomes de coronavirus aviaires, porcins, humains, la simple utilisation d'une application de comparaison peut déboucher sur une phylogénie, qui fait passer du niveau des données au niveau des connaissances (les génomes ne sont pas en eux-mêmes des connaissances). Toutefois, ces données ont une forte valeur marchande dans ce sens que leur possession bloque tous les processus de transformation en connaissance, d'où l'âpreté de la bataille sur les brevets. Les "verrouillages" à ce niveau par des licences ou des brevets risquent cependant d'être contre-

productifs, car désastreux pour la recherche et trop contraignants y compris pour les industriels, pour aller dans le sens d'une économie des connaissances.

3.1.2. Le niveau de l'information.

Bien qu'on puisse passer du niveau des données au niveau des connaissances pour des applications particulières, les applications nouvelles, de plus en plus complexes, nécessitent d'avoir accès à un ensemble de moyens : de la fédération de bases de données, à la fédération de laboratoires, en passant par la mise en commun des machines et des outils au sens général. C'est ce réseau que nous appelons : niveau de l'information car il permet de la faire circuler des données, au sens large, de manière coordonnée et cohérente, théoriquement pour construire des connaissances. Ce niveau est peut-être le niveau le plus important en termes d'implications pour la recherche, pour l'industrie, et la construction de l'Espace Européen de Recherche (EER). La recherche devrait être bénéficiaire de ce niveau d'organisation si les industriels de l'informatique (IBM, SUN Microsystems ...) et de la santé n'y posent pas une

chape de plomb.

Ce niveau de l'information est extrêmement complexe puisqu'il s'agit de parler le même langage d'un bout à l'autre de la chaîne. Cette communauté de langage, en dehors des langues naturelles, concerne pour les applications biomédicales, aussi bien la sémantique (le sens des mots d'ailleurs lié aux langues naturelles) que la classification des concepts et leur hiérarchisation (ontologie). Comme ce niveau de l'information s'adresse à une communauté internationale, il ne serait pas raisonnable de concevoir des systèmes "matériel-dépendants". Les notions d'hétérogénéité et d'interopérabilité sont donc centrales. Les systèmes informatiques ne devront utiliser que des progiciels via des navigateurs et des langages standardisés voire normalisés (SQL, HTML, XML, ...). Les machines elles-mêmes pourront (devront) être mises en commun comme dans le projet de physique des particules à haute énergie qui se met en place au CERN. Ces machines, supervisées de l'extérieur, ne seront plus, strictement, des propriétés individuelles.

Figure 1. Un modèle pour KE

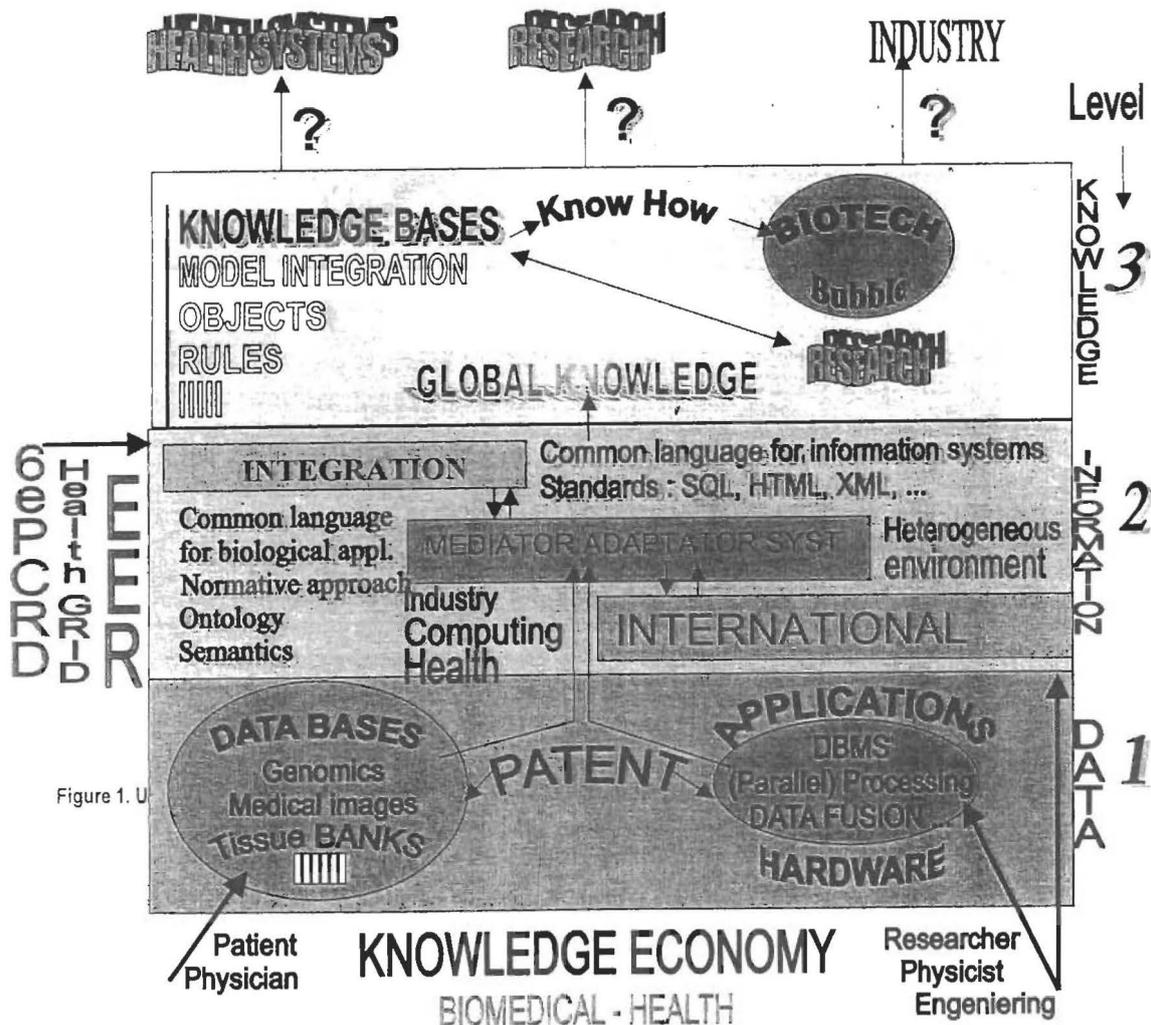


Figure 1. U

Pour la Santé et la recherche biomédicale, ce domaine s'intitule "HealthGrid", il s'étend à la génétique, à la protéomique, à l'étude des cellules et des tissus, à l'individu et au système de santé (extrait de l'annonce d'une conférence co-organisée par le CERN, le Cnrs, la Commission Européenne et "GridSystems" en janvier 2003), c'est un élément majeur, identifié comme tel, de la construction de l'EER (200 millions d'Euros prévus dans le cadre du 6^{ème} PCRD).

En France, l'Inria développe un tel système d'intégration, mais quel sera le poids du service public (français) face aux géants de l'informatique, c'est toute la question ...

3.1.3. Le niveau des connaissances.

Ce niveau est plus intuitif. Nous voulons seulement insister sur le fait, que si l'intérêt privé l'emporte, la collectivité et notamment les chercheurs risquent d'être dépossédés des connaissances qui sont la seule voie d'accès à l'innovation. Le phénomène des bulles Internet, Biotech sont caractéristiques (des anomalies) d'une économie des connaissances fondée sur l'accaparement des connaissances et dans certains cas, sur la déconnexion d'avec le système de production, avec des entreprises dotées de portefeuilles de brevets faisant des profits uniquement sur la base des plus values boursières.

La simple description de ce qu'on peut appeler une économie des connaissances montre que ce champ ne peut être qu'un "**Bien Public Global**", en dehors de quoi, les pires dérives peuvent se craindre.

4. Débat sur le brevetage du vivant : aspects politiques Français.

En 1988, commence la "saga" du brevetage du génome. Le Parlement Européen est saisi par la France d'un projet de directive relative aux biotechnologies.

Le Parlement Européen rejette le texte au motif qu'il comportait des dispositions conduisant à breveter le vivant.

En 1993, Jean-François MATTÉI est chargé de préparer les lois de bioéthique et, en 1994, des propositions sont faites en accord avec l'amendement du député communiste LEFORT.

Que disait le texte de 1994 ?

« Art. 7. - Les deux premiers alinéas de l'article L. 611-17 du code de la propriété intellectuelle sont ainsi rédigés :

« Ne sont pas brevetables :

« a) Les inventions dont la publication ou la mise en œuvre serait contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, la mise en œuvre d'une telle invention ne pouvant être considérée comme telle du fait qu'elle est interdite par une disposition législative ou réglementaire ; à ce titre, **le corps humain, ses éléments et ses produits ainsi que la connaissance de la structure totale ou partielle d'un gène humain ne peuvent, en tant que tels, faire l'objet de brevets.** »

En 1995, le Parlement Européen est saisi pour la seconde fois d'un nouveau projet de directive. Le texte n'a pratiquement pas changé, et le Parlement Européen, dans sa sagesse, repousse cette seconde version. La délégation européenne de l'Assemblée nationale demande à Jean-François MATTÉI de rédiger un rapport sur **la brevetabilité du vivant** et de rechercher une solution à la Française.

Jean-François MATTÉI rédige ce rapport ; il est adopté à l'unanimité de la délégation européenne, à tel point qu'avec l'accord de l'ensemble de ses membres, une proposition de résolution visant à interdire de breveter les gènes humains et l'ensemble **du vivant**, a pu être soumise et votée à l'unanimité de l'Assemblée nationale.

En 1997, changement de majorité. En 1998, le gouvernement en place défend le projet de directive Européenne qui est adopté (directive 98/44/CE). Or, en son article 5, deuxième alinéa, cette dernière dispose : « Un élément isolé du corps humain ou autrement produit par un procédé technique, y compris la séquence ou la séquence partielle d'un gène, peut constituer une invention brevetable, même si la structure de cet élément est identique à celle d'un élément naturel. »

De nombreuses personnalités et Jean-François MATTÉI font des tentatives d'intervention auprès du Premier Ministre et du Ministre de la Recherche, ils lancent une pétition sur Internet soutenue par le parti communiste qui a eu un large succès. Résultat : opposition frontale du PS et du commissaire Européen Busquin.

Selon J. F. Mattéi, entre 1998 et 1999, "si le gouvernement avait réalisé qu'il avait fait une grosse erreur, il aurait pu, lui, et lui seul, intervenir auprès de la Commission européenne. Il ne l'a pas fait. Il aurait pu tout de suite proposer des solutions de remplacement, de compromis, proposer une transposition amputée de l'article

5 de ladite directive. Il n'en a rien été" (déclaration de J. F. Mattéi alors Ministre de la Santé devant le Sénat, lors de l'amendement du projet de loi Bioéthique en 2002. Nous reproduisons également ci-dessous un certain nombre d'analyses revendiquées par le Ministre).

Dans le même temps, des organisations politiques et syndicales, notamment la CGT par la voix de son syndicat de la Recherche (Sntrs-Cgt), sont intervenues auprès du ministère de la recherche pour notifier leur opposition à la Directive Européenne et protester contre la constitution de portefeuilles de brevets portant sur des séquences de gènes dans le service public lui-même, notamment à l'Inserm, en contradiction avec la Loi Française, et en s'appuyant sur l'interprétation libérale de la directive 98/44/CE par l'Office Européen des brevets. Ces démarches ont également reçu une fin de non-recevoir. Il est clair que les lobbies industriels et des lobbies internes au service public ont fait valoir leur intérêt. **Et pourtant, le service public ne devrait-il pas être un point d'appui pour tout ce qui touche à l'Éthique de la recherche ?**

Devant les assauts répétés, de l'opinion publique et d'un certain nombre de parlementaires dont J.F. MATTÉI, "les choses ont quelque peu bougé. Il est vrai que M. Schwartzenberg, alors ministre de la recherche, avait commencé (un peu tard) à travailler sur un projet de transposition amputé de l'article 5.

Il est curieux qu'après avoir pris conscience de cette erreur, le gouvernement de la gauche n'ait pas introduit un recours. Les Pays-Bas en ont introduit un, l'Italie aussi, mais pas la France".

En réalité, le gouvernement français était très heureux, car c'était l'époque où certains pensaient qu'il ne pourrait pas y avoir de développement des biotechnologies sans prise de brevet sur les gènes.

Le 20 juin 2001, après une lutte exemplaire du groupe communiste et de J. F. Mattéi, alors député de l'opposition, la loi de bioéthique est votée en 1^{ère} lecture, à l'Assemblée Nationale.

Article 12 bis

"Un élément isolé du corps humain ou autrement produit par un procédé technique, y compris la séquence ou la séquence partielle d'un gène, ne peut constituer une invention brevetable".

C'est une victoire, mais le passage au Sénat en avril 2003 change la donne : l'amendement n° 95, présenté par le Gouvernement, défendu par Jean-François MATTÉI, Ministre de la Santé, est ainsi libellé :

« Rédiger ainsi l'article 12bis

« Le code de la propriété intellectuelle est ainsi modifié :
« I. - L'article L. 611-17 du code de la propriété intellectuelle est ainsi modifié :

« 1° Le deuxième alinéa a) de cet article est supprimé. En conséquence le b) et le c) deviennent respectivement le a) et le b).

« 2° Au début de cet article, il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« Ne sont pas brevetables les inventions dont l'exploitation commerciale serait contraire à la dignité de la personne humaine, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, cette contrainte ne pouvant résulter du seul fait que cette exploitation est interdite par une disposition législative ou réglementaire. » ;

« II. - Il est inséré, après l'article L. 611-17 du même code, les articles L. 611-18 et L. 611-19 ainsi rédigés :

« Art. L. 611-18. - Ne peuvent constituer des inventions brevetables, le corps humain, aux différents stades de sa constitution et de son développement, ainsi que la simple découverte d'un de ses éléments, y compris la séquence ou séquence partielle d'un gène.

« La protection par brevet d'une invention constituant l'application technique d'une fonction d'un élément du corps humain ne couvre cet élément qu'en tant qu'il permet cette application particulière, qui doit être concrètement et précisément exposée dans la demande de brevet.

Art. L. 611-19. - Ne sont notamment pas brevetables :

- a) Les procédés de clonage des êtres humains ;
- b) Les procédés de modification de l'identité génétique de l'être humain ;
- c) Les utilisations d'embryons humains à des fins industrielles et commerciales ;
- d) Les séquences totales ou partielles d'un gène prises en tant que telles. »

III. Il est inséré, après l'article L. 613-2 du même code, un article L. 613-2-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 613-2-1. - La portée d'une revendication couvrant une séquence génique est limitée à la partie de cette séquence directement liée à la fonction spécifique concrètement exposée dans la description.

« Les droits créés par la délivrance d'un brevet incluant une séquence génique ne peuvent être invoqués à l'en-

contre d'une revendication ultérieure portant sur la même séquence si cette revendication satisfait elle-même aux conditions de l'article L. 611-18 du code de la propriété intellectuelle et qu'elle expose une autre application particulière de cette séquence. »

L'amendement n° 177 rectifié, présenté par M. Fischer, Mme Demessine, M. Muzeau et les membres du groupe communiste républicain et citoyen, ainsi libellé :

« Rédaction article 12bis comme suit :

« Ne peut constituer une invention brevetable le corps humain, toute matière biologique humaine, végétale ou animale, y compris la séquence ou la séquence partielle d'un gène, même isolée de son environnement naturel ou produite à l'aide d'un procédé technique lorsqu'elle préexistait à l'état naturel. »

Cet amendement qui améliorerait l'article 12bis de la Loi en l'étendant à l'ensemble du vivant est malheureusement rejeté, il faudra donc se battre lors du passage de la Loi, en seconde lecture, à l'Assemblée Nationale.

En Europe : les Italiens ne souhaitent pas transposer la directive en l'état, les Allemands hésitent sur un texte, les Danois ont procédé à la transposition, les chercheurs de ce pays considèrent que c'est une bêtise, les Finlandais ont transposé la directive en lui donnant une autre interprétation. La Grande-Bretagne, elle, a transposé en toute connaissance de cause. Les autres pays attendent.

Récemment, le Parlement du Luxembourg a refusé de transposer. Mais la réponse de la commission ne s'est pas fait attendre : c'est le droit communautaire qui s'impose.

JF Mattéi conclue son argumentaire (au Sénat en 2003) : "Ce que je propose aujourd'hui et que je vais plaider devant la Commission, c'est que, s'agissant de la biotechnologie, si on ne peut pas breveter le « bio », on peut breveter la technologie. Je propose que l'on brevete une méthode, y compris lorsqu'elle inclut un gène, pour autant que ce gène demeure accessible à qui veut y accéder pour mettre au point une autre méthode plus compétitive, plus efficace, et que le brevet de méthode ne permette pas l'appropriation du gène".

J.F. MATTÉI insiste : "personne ne peut s'approprier les gènes humains. Ils constituent notre patrimoine commun". "C'est l'objet de son combat permanent".

S'il n'est pas juste de faire un procès d'intention à J. F. Mattéi pour son action passée, il est néanmoins confron-

té à des problèmes de gouvernance, dans ce sens qu'il défend les intérêts majoritaires qu'il représente. Les citoyens, les associations, les syndicats, les partis politiques "progressistes" ont à réaffirmer, sans concession, les principes. Après cinq ans d'existence de la directive 98/44/CE et d'un certain nombre de jurisprudences, la position du Ministre Mattéi peut s'expliquer par le souci de contourner la Directive en utilisant notamment une formulation faisant référence à la notion **d'ordre public**, interprétation possible de l'accord ADPIC (Aspect des Droits de Propriété Intellectuelle en marge de l'OMC). Dans l'esprit de Mattéi, le nom respect de la Loi Française est une question d'ordre public. La notion de brevetabilité de la méthode portant sur un gène ou une séquence d'un gène, avec la restriction que la fonction du gène ou de la séquence est déterminée, est conforme à la directive européenne, mais il est ajouté qu'un brevet ne peut s'opposer à l'utilisation du même gène (ou séquence) par une autre méthode ce qui n'est pas conforme à la directive au moins en première analyse. On voit bien que la "préoccupation" du législateur est de préserver l'accès aux gènes et aux séquences de gènes pour d'autres développements et de ne pas se retrouver sous la dépendance de Myriad genetics par exemple. La formulation complexe de la Loi montre qu'on est sur un "terrain miné". La notion d'ordre public peut être et sera contestée dans l'esprit où elle est introduite, d'autant que les lobbies français n'ont pas la propension à respecter la Loi Française et pourraient bien continuer à utiliser "les facilités" offertes par l'office Européen des brevets. Il n'y a pas symétrie, dans ce sens qu'un ressortissant Français pourrait utiliser les "facilités" offertes par l'office Européen des brevets tout en refusant que la même règle s'applique en France, c'est injuste et dangereux.

Quant à la brevetabilité, il n'est plus question de l'étendre à l'ensemble du monde vivant : humain, animal ou végétal, on reste sur les anciennes formulations du code de la propriété intellectuelle qui ne résout pas le problème des espèces modifiées aux fins de recherche : animaux transgéniques, chimères animal-embryons-humains, plus généralement les OGM. À ce titre, la **confédération paysanne** a une position intéressante qui dépasse le cadre des espèces animales ou végétales : "en lançant la recherche publique dans la guerre des brevets, l'État accepte tacitement le brevetage du vivant. Pour satisfaire les intérêts de quelques grands groupes semenciers ou agrochimiques, il néglige l'importance du libre accès aux ressources génétiques et aux connaissances qui jusqu'ici étaient de règle en amélioration des plantes. Le service public de recherche pourrait constituer un formidable point d'appui pour combattre le brevetage du vivant en proposant une initiative à dimension internationale visant à mettre les données générées par la génomique dans le domaine

public".

Cette exigence, fait des connaissances sur le vivant, un pur "Bien Public Global" qui concerne l'Humanité entière dans l'espace et le temps, qui ne doit pas être l'objet de la concurrence marchande et qui doit être accessible à tout le monde. Elle doit être portée à tous les niveaux : national, Européen, international. Il est clair que les opinions publiques des pays avec la communauté scientifique doivent faire pression sur les organismes de régulations et sur les législateurs, en s'appuyant sur l'UNESCO, l'ONU dont les déclarations vont dans le sens des thèses que nous défendons : le vivant n'est pas brevetable, pour obtenir et faire entrer dans les faits cette non-brevetabilité du vivant. Mais, est-ce suffisant ? Comme nous l'avons vu plus haut, c'est toute l'économie des connaissances qui se trouve impliquée.

5. CONCLUSION

Comme conclusion, la référence à un texte de Christophe Bonneuil, historien des sciences, paraît appropriée : "après la seconde guerre mondiale, un véritable pacte social s'est établi entre la recherche scientifique et la société. Il a justifié le soutien public massif au développement de la recherche. Aux termes de ce pacte, la recherche libre assurait les conditions de l'innovation technique, celle-ci, à son tour, stimulait la croissance assurant ainsi la cohésion sociale et la paix. Ce pacte a montré son intérêt mais aussi ses limites. Il faut refonder les relations entre science et société".

Dans cette optique, il est plus que jamais nécessaire de défendre les services publics nationaux de recherche et d'éducation, lutter contre la marchandisation des connaissances, et retrouver un point d'équilibre entre le marché et le rôle régulateur de l'État et des organismes internationaux, dans des domaines aussi stratégiques que l'industrie des produits de santé (pharmacie, imagerie, instrumentation, ...) dans une optique de "bien publics globaux". Cela est d'autant plus nécessaire que les services ou les biens considérés n'obéissent pas à des critères de rentabilité sociale ou à des critères de rentabilité au sens de l'économie de marché libérale. Néanmoins, c'est un challenge, qu'il faudra bien gagner pour laisser à nos enfants un monde viable durablement. C'est aussi un challenge pour tous les mouvements progressistes qui ont bien saisi l'enjeu, mais qui ont des difficultés à imposer leurs vues à l'échelle mondiale et les moyens d'agir en termes de préservation des services publics, du "Bien Public Global".

(1) Ironie du sort, la CGR (Compagnie Générale de Radiologie), après des problèmes de croissance difficiles était devenue bénéficiaire, fleuron de l'industrie du biomédical Français, moment opportun choisi par Thomson-CSF pour échanger sa filiale contre un secteur de télévision grand public américain. Un peu plus de dix ans plus tard Thomson devait être vendu à la société Coréenne Daewoo pour un franc symbolique. Cependant, cette dernière société ne pu finaliser l'opération du fait de ses difficultés financières. Depuis, la société Thomson-Multimédia se comporte assez bien, sur le plan industriel et financier.

(2) Henri Audier, *Et si on parlait scientifiquement de la science ?* VRS, Ed Sncs, 2003 (Réponse au livre d'Olivier Postel-Vinay : "Cela avait l'apparence de la science, la couleur de la science, l'odeur de la science, mais ce n'était pas de la Science : c'était « Le Grand Gâchis »).

(3) C. Labat et J.P. Bazin, *L'horreur épistémologique*, BRS, Ed Sntrs-CGT, 2002

(4) **LES ACCORDS DE L'OMC ET LA SANTÉ PUBLIQUE.** Ouvrage collectif publié en 2002 par un collectif OMC-OMS.

(5) "**GLOBAL PUBLIC GOODS**". Ouvrage collectif publié en 1999 par un collectif de l'UNDP (United Nations Development Programme).

(6) Hume, David, (1961). *A Treatise of Human Nature*. Garden City, NJ; Dolphin Books (première publication en 1739).

(7) **David Rossi**, Professeur d'économie et de gestion commerciale

(8) LA RÉGULATION INTERNATIONALE

Après le GATT créé en 1948,

Accord général créant l'OMC en 1995, succédant au GATT, comprenant également :

Accord OTC : *Obstacles Techniques au commerce*,

Accord SPS : *Mesures Sanitaires et Phytosanitaires*,

Accord ADPIC : *Aspect des Droits et Propriété Intellectuelle*,

Accord AGCS : *Accord Général sur le Commerce des Services*.

ONU, UNESCO, OMS...

Tribune libre... Tribune de discussion...

La tribune libre engage la seule responsabilité de ses auteurs...

Le nucléaire pour le futur.

Par Laurent TASSAN-GOT

Peut-on se passer du nucléaire ?

Les idées développées ci-dessous ne constituent pas une position du syndicat. Elles n'engagent que l'auteur et servent essentiellement à exposer des questions auxquelles il faudra répondre, et à proposer des réflexions autour du nucléaire.

La place que doit prendre le nucléaire dans la production d'énergie est controversée depuis longtemps. Bien qu'aucun débat public n'ait réellement été lancé, on assiste sur ce sujet à des prises de décisions fermes motivées avant tout par des concessions politiques: arrêt de Superphénix, déclaration d'abandon du nucléaire en Allemagne, etc. Plus proches de nous, au CNRS, certains scientifiques comme H. Reeves considèrent que le nucléaire a fait son temps et devra être relayé par les énergies renouvelables. Cette opinion est d'ailleurs largement partagée dans la direction du programme " Environnement " du CNRS. Pour juger de la validité éventuelle de telles positions, il faut se référer à quelques chiffres, car c'est seulement à partir de données quantitatives qu'on peut apprécier si les économies d'énergie ou le développement des énergies renouvelables permettraient de se passer du nucléaire. Comme on le verra, la vraie question n'est pas " Comment sortir du nucléaire ? " mais " Quel nucléaire pour le futur ? ".

La production mondiale d'énergie, dont 14% sous forme d'électricité (38% dans les pays développés) est aujourd'hui de 10 Gtep (milliards de tonnes équivalent pétrole) dont 7% seulement proviennent du nucléaire et 74% du charbon et des hydrocarbures. Compte tenu de l'accroissement prévisible de la population et de l'accroissement de la demande énergétique dans les pays en voie de développement, de l'ordre de 5 à 10% par an, on s'attend à un doublement de la consommation énergétique d'ici à 2050. Même si des économies d'énergie sont possibles dans les pays développés (beaucoup ont déjà été mises en œuvre...) cette évolution sera difficilement ralentie. Or la concentration des gaz à effet de

serre, gaz carbonique notamment, atteint un niveau inégalé. Si rien n'est fait cette concentration sera à la fin du siècle 2,3 fois sa valeur actuelle, et si on maintient les rejets au niveau actuel le facteur vaut tout de même 1,6 (2 fois la valeur préindustrielle). Par ailleurs à l'échelle du demi-siècle le coût des hydrocarbures est appelé à croître en raison de la raréfaction des sites d'extraction facile. Par exemple le coût du baril extrait de la Mer du Nord est 20 fois plus élevé que celui d'Arabie Saoudite, dont les réserves se comptent en quelques décennies (d'où les motivations de la politique américaine...). L'impératif de réduction des émissions de gaz à effet de serre conduit à ce que ces 10 Gtep supplémentaires soient couverts par les énergies renouvelables et éventuellement le nucléaire. En fait on voit mal comment les énergies renouvelables pourraient en prendre une fraction majoritaire. Pour prendre un exemple concret : le remplacement par l'éolien de 20 réacteurs nucléaires français (sur les 57) nécessiterait le déploiement de 10000 éoliennes parmi les plus puissantes sur une bande de 1 km sur toutes les côtes. Et encore ce remplacement ne serait réel que si on bénéficiait d'un mode de stockage, c'est-à-dire d'une infrastructure basée sur l'hydrogène pour restituer de l'énergie en absence de vent. L'exemple du Danemark est d'ailleurs édifiant : après avoir renoncé au nucléaire et investi de manière volontariste dans l'éolien il est le champion européen du taux d'émission de gaz carbonique par habitant. Des exemples pris sur le solaire (eau chaude et photovoltaïque) donnent des conclusions similaires. Quant aux aspects économiques, ils sont évidemment largement en faveur du nucléaire.

En fait l'intérêt essentiel des énergies renouvelables n'est pas dans l'impossible remplacement du nucléaire, mais dans les économies sur les combustibles fossiles et l'accès à l'énergie et l'électricité pour des territoires non câblés, en particulier dans des pays en voie de développement. Le renouvelable ne se pose donc pas, contrairement à une idée commune, en concurrent du nucléaire. Au contraire le développement durable ne

sera possible que par un développement soutenu et volontariste de ces deux types d'énergie.

Quel nucléaire pour le futur ?

Restent alors les problèmes liés à cette forme d'énergie : sûreté et déchets. Il est vrai que la catastrophe de Tchernobyl a jeté plus que le doute sur la sûreté des réacteurs. Pourtant elle résulte avant tout des violations des procédures normales sur un réacteur intrinsèquement peu sûr, à tel point qu'il s'agit plus d'une catastrophe soviétique que nucléaire. On sait faire aujourd'hui des réacteurs très sûrs avec des procédures de conception et d'exploitation qui sont sans équivalent dans d'autres secteurs.

Les déchets restent cependant l'aspect le plus difficile à gérer compte tenu de leur longévité. Là encore les chiffres sont utiles. Chaque année dans le monde les réacteurs produisent 9000 tonnes de combustibles usés (1500t en France), qui sont entreposés en attendant un enfouissement profond. Seule la France a mis en place une politique de retraitement pour récupérer le plutonium pour alimenter les surgénérateurs tels que Superphenix, aujourd'hui arrêté et sans successeur. Dans ce cas les déchets sont extraits du combustible et pour la France, on produit par exemple 60 tonnes (200 m³) de verres de haute activité (hors plutonium) par an. Deux constatations s'imposent : compte tenu des volumes, le stockage en l'état des combustibles usés n'est envisageable que si le nucléaire est en extinction, et d'autre part les déchets gardent leur nocivité sur des centaines de milliers d'années. De plus, il est illusoire de penser qu'on pourrait réduire la toxicité des déchets déjà générés tout en sortant du nucléaire. Dans le cas d'un nucléaire en expansion par contre il faudra impérativement retraiter, recycler les déchets de longue période dans des réacteurs sûrs pour ne stocker que des produits à nocivité limitée en temps (300 à 500 ans), exploiter au maximum les ressources (surgénération ou régénération), mettre en œuvre des filières moins polluantes (thorium).

Ces points sont l'objet d'études impulsées par la loi Bataille promulguée en 1991 et où les acteurs sont le CEA, le CNRS, Framatome et EDF, coordonnés au sein de 4 GDR qui jouent un rôle positif d'analyse, d'évaluation et d'orientation. Les axes s'articulent avec des initiatives européennes et américaines. Ces objectifs constituent une future révolution dans le nucléaire et appellent des efforts sans doute comparables à ceux qui avaient été développés dans les années 1960 avant qu'une standardisation industrielle intervienne. De nombreuses options ou combinaisons de solutions sont possibles et les systèmes du futur seront très différents des réacteurs actuels. Ces alternatives doivent être examinées attentivement au regard des critères évoqués plus haut, et elles appellent des études sur beaucoup d'aspects : simulation, physique des réacteurs, matériaux, chimie, économie, etc.

Compte tenu des enjeux, peut-on considérer comme normal qu'un organisme tel que le CEA se limite à certaines lignes en laissant de côté des options pourtant prometteuses : les réacteurs hybrides par exemple dont le potentiel d'incinération est notoire même s'il faut résoudre des problèmes ardues sur les matériaux ou les combustibles ? Pourquoi la filière thorium est-elle mise de côté ? Elle constitue pourtant un combustible d'avenir prometteur puisque capable de générer des gains supérieurs à 1000 pour la toxicité des déchets à moyen et long terme, et de plus autorisant le dépiolement rapide des réacteurs tout en limitant fortement les inventaires en matière fissile. La question qui se pose donc est : le CEA doit-il se comporter comme un organisme industriel pour des systèmes visant un marché à une ou deux décennies, ou comme un organisme de recherche visant des stratégies possibles à plus long terme ? Le CEA devrait sans doute assumer plus ce dernier rôle en particulier en partageant certaines des options étudiées au CNRS.

Le CNRS est directement impliqué dans ces études, essentiellement au travers de l'IN2P3 et de la chimie. On se rend compte d'ailleurs aujourd'hui que certaines disciplines indispensables à ces recherches, comme la radiochimie, font cruellement défaut après avoir été faiblement soutenues depuis une vingtaine d'années. La programmation de la recherche fondamentale a visiblement des limites. Ceci étant un programme "Energie" a été mis en place. Il est clair qu'à côté des énergies renouvelables, le nucléaire devrait y tenir une plus grande place. Plus généralement, ce programme devrait s'appuyer sur la nature multidisciplinaire du CNRS pour proposer une analyse plus globale des problèmes énergétiques associant les aspects de physique, de chimie, de matériaux, d'économie, d'acceptabilité sociale, etc. Il devrait surtout, au lieu de se cantonner à un rôle de visibilité extérieure, jouer un rôle de proposition dans les stratégies possibles à l'usage des décideurs. A défaut, d'autres le feront (et le font déjà) et le CNRS se limitera alors à la réponse aux appels d'offre.

IL EXISTE BEL ET BIEN UNE RÉFORME DES RETRAITES, ALTERNATIVE À CELLE QU'IMPOSE LE GOUVERNEMENT

On ne peut pas comparer le besoin pour les retraites à l'horizon 2050, avec les moyens de la France aujourd'hui.

A l'horizon 2050, le nombre de retraités aura doublé. Par son projet, le gouvernement n'ajouterait pas un centime au financement de leurs retraites. Il est facile de calculer que leurs pensions seront en moyenne réduites de 30% ! Et tout l'argumentaire du gouvernement s'acharne à éluder que d'autres solutions sont envisageables.

Toutes les analyses économiques s'entendent pour dire que, même si la croissance est faible (1,6% en moyenne sur 40 ans), le PIB aura alors doublé en valeur (de 1500 à 3000 milliards d'euros).

L'UGICT-CGT soumet 3 hypothèses, qui d'ailleurs avaient été examinées par le COR, sur la base des études commandées par le ministère. Le Premier ministre connaît donc ces informations. Certains s'interrogent. Pourquoi les passer sous silence et ne pas les avoir communiquées dans son courrier aux Français ?

En tout état de cause, les richesses produites sont et seront réparties selon trois paramètres : les salaires pour les actifs, les profits, les retraites. Il y a bien là un espace pour négocier et faire ensemble les choix à partir desquels nous construirons la société de demain. A condition d'afficher des choix de développement et de solidarité.

Quelles premières hypothèses possibles ?

1. Choisir l'allongement de la durée de cotisation et/ou la baisse du niveau des pensions pour répondre au besoin de financement des retraites, comme le préconise le projet de loi du gouvernement, qui a reçu l'appui du Medef.

2. Choisir de prélever exclusivement sur la part des richesses allant aux salaires (en augmentant les cotisations prélevées sur le salaire des actifs à l'exclusion des cotisations patronales), pour répondre à ce besoin de financement, sans toucher à la part des richesses allant aux profits des entreprises.

3. Choisir de prélever exclusivement sur les profits des entreprises pour faire face à ce besoin de financement.

Pourquoi le gouvernement refuse-t-il un débat public ?

Un exemple, la troisième hypothèse : les 6 points de PIB nécessaires pour couvrir le besoin de financement des retraites à l'horizon 2050 sont exclusivement prélevés sur les profits.

La part des profits dans le PIB passerait donc progressivement de 40% à 34%. Elle resterait donc tout de même toujours supérieure (de 4%) dans quarante ans à ce qu'elle était il y a vingt ans.

Elle nécessite de mettre en œuvre **une réforme moderne du mode de calcul des cotisations patronales pour la retraite**, et plus généralement pour l'ensemble de la protection sociale :

— **soumettre tous les éléments de rémunération à cotisations** pour la retraite, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui (le rapport de la Cour des comptes pour l'année 2002 évalue le manque à gagner à 10 milliards d'euros par an, pour le seul régime général de la Sécurité sociale) ;

— **prendre en compte la totalité de la richesse créée** à l'entreprise (valeur ajoutée) et non plus seulement la part de celle-ci distribuée sous forme de salaires et rémunérations ;

— **différencier les taux de cotisation entre les entreprises** qui consacrent plus ou moins d'effort à l'emploi, selon les secteurs d'activités afin de favoriser l'emploi ;

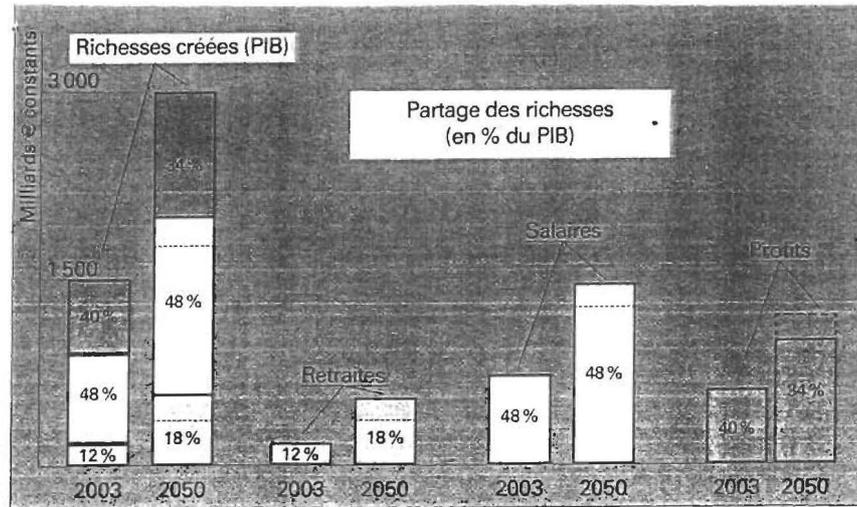
— **soumettre les revenus des placements financiers des entreprises à cotisation** pour la retraite à hauteur de ce que cotisent les salariés, soit au moins 10%.

Evolution de la population En 2000

20 à 59 ans	32 millions
60 ans et plus	12 millions

En 2050

20 à 59 ans	29 millions (-3)
60 ans et plus	22 millions (+10)



(voir les propositions détaillées sur le site de l'UGICT : www.ugict.cgt.fr)

Contrairement à ce qu'affirment en chœur gouvernement et patronat, cette mise à contribution progressive, de la part des profits dans le PIB, pour financer les retraites, peut se faire sans dommage, ni pour la compétitivité, ni pour l'emploi.

Parce que la compétitivité sur les marchés se mesure en termes de performances dans le travail, donc d'avancées technologiques, de capacités d'innovation et de qualité des produits et des services. Or, la part de l'investissement n'a pas augmenté d'où la faiblesse de l'économie française.

Parce que face aux évolutions démographi-

ques tous les pays développés sont logés à la même enseigne et se trouvent devant un problème de financement du même ordre (la France est plutôt bien placée puisque son taux de natalité est le second en Europe, derrière l'Irlande).

Parce que cette politique de baisse systématique de la part des salaires et des retraites dans le PIB, pratiquée depuis vingt ans, a donné des résultats exactement contraires à ceux que ses promoteurs prétendaient atteindre : la situation de l'emploi s'est fortement dégradée et la croissance économique s'est durablement ralentie.

Cette baisse a profité à la rémunération du capital et non à augmenter les investissements.

C'est un autre projet solidaire que nous pouvons gagner, auquel tous pourraient adhérer, en particulier les jeunes, pour construire le futur de notre société dans laquelle tous pourraient être à parité de niveau de vie.

Dire la vérité, faire la transparence sur les retraites !

Aujourd'hui, et après l'édition d'un CD ROM sur le calcul comparatif, l'UGFF met en ligne le même dispositif sur le site UGFF*. Alors que le gouvernement a mis en fonction un logiciel qui exclut toute comparaison (avant et après la réforme), la CGT entend faire toute la transparence.

AVANT ET APRES LA REFORME :

Quel niveau de pension ?

Www.ugff.cgt.fr/index.html

Utilisez, faites connaître cet outil mis à la disposition de la bataille sur les retraites
Car celle-ci, au-delà du vote du Parlement, est loin d'être terminée.

* Ce dispositif sera adapté en fonction de l'évolution du projet de loi lui-même dans le débat parlementaire et, le cas échéant, des précisions qu'apporteront les décrets à venir.

Bilan d'étape des mobilisations pour les retraites.

Analyse réalisée par le bureau confédéral de la CGT comme support d'une réflexion à poursuivre

L'action sur les retraites est entrée dans une nouvelle phase, avec l'ouverture du débat parlementaire. Face aux mobilisations et à l'opinion, le gouvernement maintient une posture fermée d'intransigeance. En coulisses, le MEDEF maintient la pression pour que soit adopté le dispositif dont il est l'inspirateur essentiel.

Cette note a pour objet de livrer quelques éléments de réflexion et d'appréciation sur ce que les mobilisations ont apporté et sur les perspectives qu'elles ont ouvertes. Elle s'inspire largement du contenu des échanges organisés autour du 19 juin entre les fédérations, les Unions départementales et la Confédération.

Où en est-on de l'avancée de nos objectifs revendicatifs ?

La détermination affichée par le gouvernement Raffarin d'aller jusqu'au bout de son projet et de faire voter sa loi portant réforme des régimes de retraite peut entraîner des sentiments de déception, notamment parmi les salariés qui se sont le plus mobilisés. Pourtant tout ce qui a été construit en termes de contenus revendicatifs, d'actions et de temps forts, de convergences public-privé, d'unité d'action porte des fruits qui ne demandent qu'à mûrir.

Certes, la CGT, ni le syndicalisme en général, ne peut se prévaloir d'avoir atteint son objectif central : le report du vote de la loi et la négociation d'une autre réforme fondée sur la garantie de la retraite à 60 ans à taux plein et l'obtention de nouvelles ressources financières pour les régimes par répartition.

Pour autant, nous avons créé une situation où le gouvernement paie son intransigeance d'un affaiblissement politique notable et relevé par de nombreux observateurs. Cet affaiblissement porte en particulier sur les deux points suivants :

- L'opinion et tout particulièrement les salariés ont été acquis par la conscience que le projet Raffarin-Fillon est bien moins un plan de sauvetage des retraites qu'un dispositif de recul social. En témoigne le niveau de soutien des manifestations et des grèves, comme le relativement faible impact de la lettre du Premier Ministre à tous les Français. Cela n'était absolument pas acquis d'avance.

- De même, la conscience a grandi qu'une autre réforme était possible, reposant sur une logique de progrès social. Pourtant, tout a été mis en œuvre par le gouvernement pour convaincre l'opinion de l'inverse. Ça reste l'un des axes de la propagande qu'il effectue autour de son projet de loi.

Cet état de l'opinion est d'autant plus important que la loi en débat vise à instaurer un dispositif échelonné dans le

temps. Autrement dit, la fin du débat parlementaire sera loin de mettre un terme aux revendications et aux actions sur la retraite.

Ce constat est renforcé par le fait que les retraites complémentaires, leur niveau comme leur financement, sont parties intégrantes de nos revendications, et que les négociations doivent intervenir avec le patronat.

Plus nos expressions et actions auront permis de faire progresser la connaissance des enjeux de la retraite, meilleures seront les conditions des mobilisations à venir, face au MEDEF et face aux pouvoirs publics. C'est tout l'intérêt de la consultation nationale unitaire pour une autre réforme des retraites.

La démarche de la CGT est fondée sur un principe de réalité (oui, il y a un problème de financement des futures retraites) et sur une orientation de syndicalisme offensif (le problème de financement est à résoudre dans une logique de progrès social). C'est une démarche de haut niveau, ouvrant des perspectives, qui s'inscrit donc dans la durée.

Les mobilisations et la conscience qu'elles ont créée conduisent d'ores et déjà le gouvernement à envisager un ralentissement du rythme de la réforme de l'Assurance maladie de la sécurité sociale qu'il a dans ses tiroirs. Certes une partie de la majorité pousse pour au contraire accélérer ce rythme. Autrement dit, toutes les raisons demeurent d'une nécessaire mobilisation sur ce dossier revendicatif, mais il n'est pas inintéressant de constater que les actions menées sur la retraite ont déjà affaibli la détermination gouvernementale.

Dans quel état d'esprit se trouvent les salariés ?

Dans ces conditions, quelle que soit l'issue du débat parlementaire, l'idée de « défaite du syndicalisme » ou de « défaite du mouvement social » se trouve dénuée de sens.

Quand les premières actions ont été lancées, en amont de la présentation par François Fillon du contenu de son projet, tout le monde savait que le gouvernement disposait d'une majorité plus que confortable à l'Assemblée Nationale, et qu'il avait donc les moyens d'un passage en force.

Constater aujourd'hui que le gouvernement entend user de ce moyen n'est en rien une défaite des salariés, mais bien plus un déshonneur pour le gouvernement qui maintient son projet et pour les parlementaires qui s'apprêtent à le voter. Nous l'avons dit : « le véritable courage politique, c'est d'écouter et d'ouvrir de réelles négociations. »

Cet état d'esprit est d'autant plus à entretenir que les

dernières mobilisations, notamment la journée nationale du 19 juin, ont vu de nouveaux salariés s'engager dans l'action. Certes, dans le secteur public, il y a un repli du fait que pèse le nombre de journées de grève déjà effectuées. Mais dans le secteur privé, de nouvelles mobilisations se sont produites. Cela ressort du bilan effectué avec les organisations.

De plus, l'idée de report du vote de la loi et de l'ouverture de réelles négociations reste majoritairement soutenue dans l'opinion (53% des français et 58% des salariés la faisait leur selon l'enquête réalisée le 14 juin pour l'émission « France-Europe-Express » ; le 19 juin 56% des français soutenaient les manifestations).

D'où l'importance que représente l'initiative de consultation nationale unitaire pour une autre réforme des retraites. Non seulement elle poursuit la pression sur le gouvernement et les parlementaires en démentant l'idée que les prochains rendez-vous sociaux ne concerneraient que l'automne, mais elle répond à l'attente de très nombreux salariés d'exprimer ce qu'ils attendent du gouvernement et des élus.

Quelle est la situation du syndicalisme ?

Dans un premier temps, il a su montrer une grande force par son unité et sa démarche d'anticipation et d'offensive revendicative. Cela a été symbolisé par la déclaration du 6 janvier des 7 confédérations et organisations, et par les temps forts unitaires qui ont suivi.

Mais, on le sait un coup a été porté à cette unité par la signature de la CFDT et la CGC du projet Raffarin, après des négociations séparées et secrètes.

Néanmoins, un niveau d'unité demeure, de façon solide et loyale avec la FSU et l'UNSA, un peu plus chaotique avec FO.

Dans ces conditions, la situation du syndicalisme apparaît contrastée. Nul doute que si l'unité avait été préservée, le déroulement du débat parlementaire serait tout autre. Globalement, les salariés peuvent donc déplorer un manque d'efficacité.

Il est cependant à noter que la responsabilité de la désunion provoque des difficultés internes importantes à ses auteurs.

C'est le cas à la CFDT, dont on sait que les secousses vont jusqu'à la désaffiliation de certains syndiqués voire syndicats, certains songeant à rejoindre la CGT. L'ampleur de ce phénomène n'est toutefois pas encore suffisamment mesurable pour en tirer de véritables enseignements.

La signature de la CGC provoque également des débats internes. Elle semble avoir été guidée surtout pour des raisons de proximité politique de la direction de la Confédération avec la majorité parlementaire. Du coup, elle a pris à contre-pied le discours confédéral prônant depuis quelques années un syndicalisme plus revendicatif.

Force Ouvrière connaît également des débats internes assez houleux, certains syndiqués exprimant un ras-le-bol vis à vis du « grand écart » permanent qu'effectue la direction confédérale.

Quant à la CGT, elle se sent en prise sur les aspirations et l'état d'esprit des salariés. Certes, beaucoup de militants ont dû affronter la pression de minorités agissantes prônant la « grève générale ». Mais dans l'ensemble, la démarche revendicative et la stratégie de lutttes, fondée sur la convergence public/privé et le souci permanent de créer un rapport de forces rassembleur, sont bien comprises.

La manière dont la CFDT et la CGC ont rompu l'unité d'action (négociations séparées et accord minoritaire) renforcent considérablement l'exigence d'une réforme de la représentativité et des règles de la négociation collective. A l'idée distillée par le patronat et les pouvoirs publics que la démocratie sociale doit être limitée en raison de la posture de la CGT, nous pouvons répondre que le contenu des accords serait d'autant meilleur pour les salariés que les directions d'entreprises, le patronat des branches et les pouvoirs publics auraient à tenir compte de l'avis majoritaire pour faire valider les accords.

Quel impact de notre démarche syndicale ?

Cette période de mobilisation sur les retraites a permis de mettre à l'épreuve des faits quelques orientations fondamentales quant à notre démarche syndicale prises lors des 46^{ème} et 47^{ème} congrès. On peut citer notamment :

- La convergence public-privé

Le gouvernement et le MEDEF avaient tendu un piège : opposer les salariés du privé à ceux du public pour mieux faire passer leur réforme. C'est pourquoi nous avons mis la question de la convergence au centre tant de nos propositions revendicatives que des formes d'actions que nous avons proposées :

- remise à plat de l'ensemble des mesures Balladur de 1993 non limitée à la question du nombre d'années de cotisation ;

- organisation de temps forts plutôt que grèves reconductibles afin de permettre au plus grand nombre de salariés de s'impliquer.

- Cette démarche a permis une participation des salariés du privé aux actions d'un niveau grandissant et bien supérieur au mouvement de 1995.

- C'est un point d'appui pour l'avenir et une démarche à faire fructifier.

- L'articulation entre proposition et contestation.

L'avenir des régimes de retraite a imposé l'adoption d'une démarche de conquête. En raison des évolutions démographiques, le simple objectif de maintien des droits passe par la conquête de financements nouveaux de la répartition. A fortiori les revendications de progrès social en matière de retraites. Pour s'opposer aux prétentions du MEDEF et au projet gouvernemental, il a été indispensable d'avancer des revendications offensives. Cette démarche a suscité quelques interrogations, mais a pu être bien comprise et adoptée par les syndiqués. C'est aussi un point d'appui pour pour-

suivre la lutte, tant vis à vis des pouvoirs publics que du MEDEF (négociation sur les retraites complémentaires).

• L'articulation entre négociation et action. On a mesuré, tout particulièrement durant la dernière période de l'action, combien la revendication « d'ouverture de réelles négociations » revêtait un caractère rassembleur et mobilisateur. Il est au cœur du contenu de la pétition nationale et de son succès auprès des salariés dès lors qu'elle leur est proposée. Ainsi, la preuve est faite qu'en ayant adopté un syndicalisme ouvert à la négociation, la CGT n'a pas abandonné, mais au contraire renforcé sa capacité de rassembler dans la lutte.

• L'articulation entre l'objectif de « syndicalisme rassemblé » et l'expression propre de la CGT. L'expérience vécue a permis de confirmer que notre démarche de syndicalisme rassemblé ne consiste pas en la recherche d'un partenariat privilégié avec telle ou telle autre confédération. Les contours unitaires se forment en fonction des dossiers revendicatifs. La posture et l'intervention de la CGT vise à ce que ceux-ci soient en permanence les plus larges, ce qui n'exclut pas la franchise des propos quand l'unité est rompue. En revanche, la démarche de syndicalisme rassemblé exclut la globalisation des désaccords : dans le même temps où la CFDT et la CGC ont rompu l'unité d'action sur les retraites, la CGT contribue à l'unité avec elles dans la négociation sur la formation professionnelle.

En conclusion, il ressort de la période que nous venons de vivre que la CGT apparaît comme le syndicat de référence dans la société française. Sur ce registre, il faut relever que le débat sur l'alternative au projet Raffarin-Fillon a beaucoup plus été nourri par le syndicalisme, et principalement la CGT, que par le politique.

Fait intéressant, on observe un mouvement de syndicalisation spontané à la CGT qu'on peut qualifier de significatif, et un début de prise en compte d'une véritable démarche de syndicalisation. Nous avons placé la question du renforcement de la CGT comme l'un des grands enjeux de société en ce début du 21ème siècle. Autant nous pouvons nous féliciter du mouvement d'adhésions constaté depuis le début de l'année 2003, autant les besoins de renforcement pour peser sur la vie économique et sociale nous appellent à impulser une véritable démarche de syndicalisation permanente et volontariste, impliquant les syndiqués.

Le déploiement et le renforcement de la CGT comptent parmi les conditions de la conquête d'une véritable démocratie sociale.

UN MATIN DE PLUS À L'USINE

Jean-Pierre Levaray est militant Cgt, animateur du label On a faim et de la librairie associative L'Insomnie, à Rouen... et ouvrier chez Azf. Il y a deux ans, il était également devenu essayiste en publiant un petit ouvrage dur et mélancolique, *Putain d'usine*. En une centaine de pages, il raconte l'ennui, le stress, le rythme lancinant des trois huit, la peur aussi, devant l'avenir ou l'accident qui menace. Un récit qui s'achevait le 21 septembre 2001, jour de l'explosion de l'« usine cœur » toulousaine. Avec *Après la catastrophe*, Jean-Pierre Levaray nous raconte de l'intérieur la suite des événements, le traumatisme des collègues de Toulouse, les interrogations de ceux de Rouen, et la lutte contre la fermeture du site Azf de Waziers, dans le Nord. Avec une thématique récurrente : la peur de l'avenir et du chômage qui seule fait tenir les ouvriers dans une usine que tous aspirent à quitter. Et la lutte contre la direction qui joue à fond la carte du paternalisme pour faire passer ses choix. Ainsi à Toulouse, le directeur parle désormais des ouvriers comme de ses « collaborateurs », tous dans le même navire. Le même navire, sauf qu'il y a ceux qui ont droit aux cabines de luxe, pendant que les autres triment aux machines », note amèrement l'auteur.

Le récit est truffé de réflexions personnelles et d'anecdotes. Un des passages les plus étonnants du livre raconte l'invasion de la tour TotalFinaElf, à la Défense, par 400 salariés d'Azf, pour rencontrer Thierry Desmarests. Une fois les vigiles bousculés pour pénétrer dans l'enceinte, s'ensuit une course-poursuite pathétique qui se finit à la stupéfaction de tous dans un bureau désert, une vitre brisée : le grand patron Thierry Desmarests s'est sauvé par la fenêtre pour ne pas rencontrer les ouvriers...

Guillaume Lenormant

Jean-Pierre Levaray,
Après la catastrophe,
éditions L'Insomniaque,
7 euros.



Argentine :

Des usines « récupérées »

Article paru dans Le Peuple n° 1576 du 14 mai 2003

Après la crise financière et les émeutes de la faim, c'est toute l'économie de l'Argentine, tout son potentiel industriel, qui a sombré dans des faillites successives. Lorsque leurs patrons ont mis la clef sous la porte, ces ouvriers ont décidé d'occuper leurs usines et de faire redémarrer l'activité de leur entreprise en autogestion.

En Argentine, les usines occupées constituent désormais une réelle alternative au chômage galopant.

Difficile de savoir qui fait quoi, en pénétrant pour la première fois dans les locaux de la société Ghelco, une fabrique de glaces artisanales sise dans les quartiers sud de Buenos Aires. Si le chef des ventes se balade en bleu de travail, il n'est pas rare que les ouvriers de l'usine viennent remplacer, pour une heure ou une demi-journée, la standardiste à l'accueil. « Sans gérants ni vrais cadres hiérarchiques, nous avons plutôt intérêt à être polyvalents et solidaires », éclaire Claudia Pena, qui s'est justement éclipsée de son poste au standard. La société Ghelco, mise en faillite par ses propriétaires le 13 janvier 2002, a rouvert ses portes six mois plus tard. Mais aujourd'hui, plus de patrons dans les couloirs de l'usine : ce sont les ex-employés de la fabrique, qui gèrent, en coopérative, cette société pas comme les autres.

Un mouvement qui s'étend

Des sociétés « pas comme les autres », il y en a aujourd'hui plusieurs centaines en Argentine. Tout a commencé avec la réouverture, en 1998, de la fabrique d'aluminium Impa. Si l'usine métallurgique ne réunit à l'époque que 47 ouvriers, la coopérative emploie aujourd'hui plus de 150 personnes et a même installé, dans ses étages inoccupés, un centre culturel devenu lieu de rendez-vous du Buenos Aires militant et contestataire. Aujourd'hui, à l'instar d'Impa, il y aurait en Argentine plus de 150

usines ou entreprises « récupérées », et quelque 10 000 ouvriers travaillant en autogestion. Le processus de récupération, en cette période de récession économique, suit toujours plus ou moins le même schéma : « Les chefs d'entreprise commencent par ne plus honorer les salaires, et au bout de quelques mois, finissent par mettre la clef sous la porte. Pour les ouvriers laissés sur le carreau, il n'y a plus qu'une option : organiser leur lutte, afin de pouvoir récupérer leur lieu de travail, et se remettre dignement au boulot », explique Luis Caro, l'avocat qui chapeaute le mouvement des usines récupérées.

Apprendre à travailler autrement

Sur le terrain, ce processus, laborieux, ne se fait pourtant pas sans douleur. « Nous avons passé six mois sous une tente devant l'entreprise, afin d'empêcher les expropriétaires de s'emparer des outils de production. Nous avons organisé des rondes, un fonds de grève, mais le plus difficile durant toute cette période d'incertitude, c'était de garder la foi », explique Claudia Pena, la seule employée féminine de Ghelco à avoir tenu le coup jusqu'au bout. « Mon mari me disait que j'étais complètement folle, que je ne savais même pas ce qu'était une coopérative », poursuit la récemment promue standardiste, avant d'ajouter dans un demi-sourire : « Aujourd'hui, il me remercie d'avoir été si têtue... d'autant que lui est toujours au chômage. »

Grâce à la virtuosité juridique de Luis Caro, les ouvriers de Ghelco ont en effet obtenu l'expropriation de leur usine, leur avocat ayant fait valoir devant les tribunaux qu'un lieu de « production de travail » devait être reconnu comme un bien d'utilité publique : le droit au travail, grâce à ce précédent juridique, a donc été estimé plus fondamental que le respect de la « sacro-sainte » propriété privée. Aujourd'hui, la fabrique de glaces a récupéré 50 % de sa capacité productive et donne du travail à 43 personnes, sur les 90 qu'elle employait avant sa mise en faillite.

L'organisation du travail au sein de la société a été entièrement bouleversée. Les cadres de l'usine ne s'étant pas impliqués dans le processus de récupération, une nouvelle distribution des postes a rapidement été définie : « *Comme il fallait bien que quelqu'un s'y colle, explique Claudio Lano, ex-technicien de la production, j'ai accepté le poste d'acheteur, et je m'en sors plutôt bien aujourd'hui.* » Ancien ouvrier devenu chef des ventes, standardiste promue au service comptabilité... l'apprentissage de l'autogestion n'a évidemment pas été sans heurts. Ghelco a donc ouvert ses portes à des étudiants stagiaires et des formateurs bénévoles, et aujourd'hui les 43 employés de l'usine se sentent fiers du chemin parcouru.

Comme le résume parfaitement Claudia, cette expérience de l'autonomie et de la solidarité a bouleversé leur vie : « *Aujourd'hui, nous sommes tous impliqués à part égale dans le développement de notre entreprise. Nous n'avons plus personne pour nous surveiller ou nous dire ce que nous avons à faire. C'est donc à nous d'être réellement vigilants, responsables de nos actes à tout moment. Chacun de nous est un maillon de la chaîne, donc chacun de nous est essentiel.* »

Chaque matin, avant de se mettre au travail, tous les employés de Ghelco se réunissent donc en assemblée générale, afin de prendre, par le biais du vote, les décisions concernant la vie de l'entreprise. Il n'y a désormais plus de différence entre les cadres hiérarchiques et les ouvriers affectés sur le site productif : toutes les personnes qui travaillent pour Ghelco et qui, en reprise d'activité, avaient décidé de se salarier à 500 pesos par mois, gagnent désormais 800 pesos mensuels.

Comment prolonger ?

Aujourd'hui en Argentine, les coopératives « récupérées » occupent des secteurs aussi variés que l'industrie lourde, la création graphique ou la production alimentaire. Si le gouvernement actuel tolère pour le moment ce type d'expérience, d'autres structures, plus radicales dans leurs revendications, font actuellement les frais d'une violente répression.

Dans la nuit du 17 au 18 avril, les employés de l'entreprise textile Bruckman, située en plein centre de Buenos Aires, ont été délogés *manu militari* par plus de 300 policiers. Quelques semaines auparavant, une tentative d'expulsion de la fabrique de céramiques Zanon, qui emploie actuellement 330 ouvriers dans le sud du pays, avait finalement échoué. Les travailleurs de Bruckman comme ceux

de Zanon occupent leur lieu de travail en toute illégalité : s'ils n'ont pour le moment entamé aucune procédure pour obtenir l'expropriation, ils réclament au contraire la nationalisation de leur usine, avec gestion sous contrôle ouvrier. Comme l'explique un ouvrier de Zanon, « *le statut de coopérative ne nous intéresse pas, car nous souhaitons sortir de la logique capitaliste et ne plus dépendre de la stricte loi du marché.* »

Pour assurer la commercialisation de ses céramiques, le groupe Zanon a ainsi mis en place un système de tarification spéciale, qui associe préoccupations économiques et démarche solidaire.

« *Nous avons différents types de clients, qui nous achètent nos produits à des prix variés. Nous faisons pas mal de donations, et toute une partie de notre gamme est vendue à des tarifs très bas, à des organisations non gouvernementales ou à des associations.* » Afin de poursuivre dans cette direction, les employés de Bruckman comme ceux de Zanon réclament donc que l'Etat argentin prenne ses responsabilités : nationalisation des usines, soutien de l'investissement et des salaires... autant de requêtes que le gouvernement actuel a préféré mépriser pour le moment.

Solidarités face à la Répression

Car le principal souci aujourd'hui, pour le gouvernement argentin, serait plutôt de mater les velléités révolutionnaires de ces authentiques combattants du travail, de plus en plus populaires en Argentine. Les ouvriers de Bruckman et de Zanon, dont les luttes sont maintenant très médiatisées, ont en effet réussi à fédérer autour de leur projet une myriade de mouvements contestataires. Les Mères de la place de Mai, les syndicalistes de la Central de los Trabajadores Argentines (Cta), les chômeurs du Movimiento de Trabajadores Desocupados (Mtd), les assemblées populaires ou les étudiants de nombreuses universités les soutiennent ainsi dans leur lutte au quotidien : à chaque tentative d'expulsion par les forces de l'ordre, l'énorme mobilisation populaire prend le dessus, et jusqu'au 17 avril dernier, date de l'expulsion musclée de Bruckman, la fermeture de ces sites avait réussi à être évitée. « *S'ils touchent à Bruckman, elles sont toutes menacées* », dit la banderole, qui trône toujours devant l'atelier textile aujourd'hui vidé de ses ouvriers. Le 21 avril dernier, plus de 3 000 personnes se sont réunies sur le site de l'usine pour réclamer que « l'entreprise soit rendue à ses salariés ». La police a

arrêté plus de 120 personnes (y compris des journalistes), et l'on compte déjà 30 blessés parmi les manifestants. Les communiqués de soutien affluent aujourd'hui du monde entier. Alors que la Cta dénonce la répression brutale endurée par le personnel de Bruckman et les manifestants, des initiatives originales se mettent en place au Mexique, en Espagne ou en Angleterre : le 23 avril, durant plus de deux heures, un groupe de résidents argentins a ainsi organisé un « piqueté » de protestation devant l'ambassade d'Argentine à Londres. Le mois d'avril aura donc été celui de la répression : Bruckman, Zanon, les journalistes indépendants d'Indymedia Argentina, ont subi, en quelques semaines, plusieurs tentatives d'expulsion musclée.

Le gouvernement argentin, incapable de redonner aujourd'hui de l'espoir à son peuple, a en effet décidé de réprimer arbitrairement les initiatives originales et solidaires de ses travailleurs. Dans un pays où la population vit désormais à 54 % sous le seuil de pauvreté, les 10 000 ouvriers qui travaillent en autogestion sont pourtant autant de chômeurs en moins. Des hommes et des femmes qui ont décidé de prendre leur avenir en main, et qui, malgré les menaces répétées du pouvoir libéral, entendent bien tenir bon. Le dernier communiqué de presse des ouvriers de Bruckman ne laisse d'ailleurs aucune place à la défaite : « *Nous ne rentrerons pas chez nous les mains vides* », ont ainsi déclaré les employés de l'usine textile. « *Nos enfants nous attendent à la maison, et sans travail nous ne pourrions pas les nourrir. Nous allons rester ici, dans la rue, avec vous, étudiants, travailleurs, artistes et voisins du quartier. Et ne nous bougerons pas d'ici avant d'avoir récupéré notre lieu de travail, et d'avoir recommencé à travailler, dans la plus grande dignité.* »

Ingrid Seyman

Une interview de Edgardo Depetri, représentant de la CTA au niveau national.

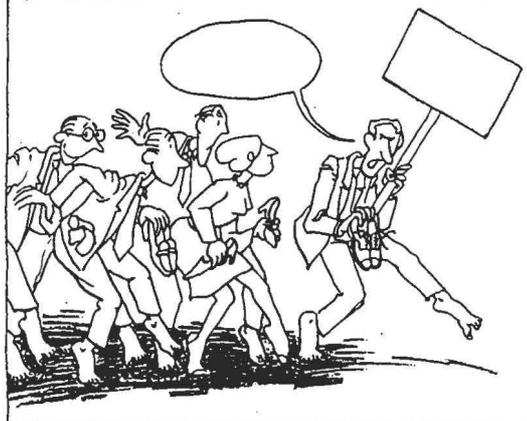
Le Peuple : Quelle est la position de la Cta par rapport au mouvement des entreprises récupérées ?

Edgardo Depetri : Le développement des entreprises récupérées représente une avancée essentielle pour notre mouvement syndical. La multiplication des structures en autogestion prouve au pays tout entier que les ouvriers sont capables de « gouverner » leurs outils de production. Ils inventent, avec ce système, une nouvelle façon de produire et de distribuer les richesses. Nous pensons que ces expériences nous montrent le chemin d'un nouveau mouvement syndical et d'une nouvelle forme de démocratie... dont l'Argentine a aujourd'hui cruellement besoin.

Le Peuple : En pratique, quelles sont les actions de la Cta pour soutenir le mouvement des entreprises récupérées ?

Edgardo Depetri : Au niveau national, la Cta s'est dotée d'une branche « Entreprises récupérées ». Grâce au développement de cette branche, nous suivons attentivement toutes les initiatives menées dans le pays, et sommes à même de proposer des outils et des pistes de réflexions aux nouveaux ouvriers du mouvement. Et puis, il y a évidemment la présence sur le terrain. A Neuquen (en Patagonie), avec les employés de Zanon, comme à Buenos Aires, pour soutenir les travailleurs de Bruckman, les militants de la Cta se sont joints à la mobilisation populaire. Nous venons d'ailleurs de commencer une campagne, au niveau international, visant à dénoncer l'attitude ultra répressive du gouvernement argentin.

UNE CERTAINE CONCEPTION DU DROIT DE GREVE...



Les consommateurs ne sont pas que des portefeuilles !

ADHERENTS DE LA CGT, VOUS ETES AUTOMATIQUEMENT ADHERENTS A INDECOSA

Après l'annonce des résultats de notre entreprise nationale Gaz de France, pour l'année 2002, la marge brute est en progression de 500 millions d'euro, dont 349 millions d'euro dus au prix du gaz pour les particuliers.

Ce bilan très positif nous emmène à nous interroger sur les justifications de la hausse des tarifs du mois de novembre 2002 qui était de 3 % alors que la baisse des coûts d'achat de gaz atteint plus de 16 % sur l'année.

Comment se fait-il que les tarifs publics aient augmenté de 30 % depuis 2000 ? Alors que dans la même période, le prix du baril, en dollars, avait baissé et que la parité euro/dollar s'est améliorée ?

Aujourd'hui encore GDF espère un accord du gouvernement pour une augmentation des tarifs à hauteur de 4 % une hausse pourquoi faire ? Pour compenser le développement externe de GDF qui, pour le moins, demeure préoccupant aux vues des résultats, avec 143 millions d'euro de pertes au Mexique, 90 millions de déficit dans les services en Italie, sans compter les milliards d'euro investis dans les filiales depuis 1991.

Au nom des usagers que nous représentons, nous demandons une entière transparence sur ce qui fonde les prix du service public. Cette entreprise de service public est la propriété de la nation entière,

financée depuis sa création par le paiement de nos factures. **N'y-a-t-il pas là un dévoiement de la vocation du service public dont la mission est de fournir à la population l'accès au gaz au meilleur prix ?**

L'Etat ne doit pas se soustraire à ses responsabilités envers les usagers. Nous ne voulons pas être les « cochons payeurs » captifs des objectifs de valoriser GDF dont le seul souci évident, mais qui n'est pas le nôtre, est de mieux vendre notre entreprise nationale. Ainsi, non seulement les usagers - citoyens seraient spoliés d'une compagnie d'Etat dont ils sont propriétaires, mais en outre, ils devraient supporter des hausses de tarifs pour faciliter leur propre spoliation !

Avant toute hausse, nous voulons l'entière transparence dans ce qui fonde les prix de l'énergie gaz. L'heure n'est pas encore une fois à faire payer les usagers du gaz. Les risques d'inflation, la perte de pouvoir d'achat des plus démunis d'abord appelle à freiner l'appétit de ceux qui veulent se goinfrer de notre service public Gaz de France.

*Communiqué de presse
INDECOSA CGT du 25 avril 2003*



Le Travailleur Parisien de juin 2003

